



Conseil d'Orientation des Retraites

**Retraites :  
égalité et solidarité  
entre les générations**

23 novembre 2006  
Les salons de l'Aveyron - Paris

---

# **Retraites : équité et solidarité entre les générations**

23 novembre 2006 - Paris

Colloque organisé par  
le Conseil d'orientation des retraites

## **Dossier du participant**

# Sommaire

---

<b>Programme .....</b>	<b>3</b>
<b>Introduction .....</b>	<b>4</b>
<b>L'égalité entre générations en matière de retraite : une première approche .....</b>	<b>5</b>
<b>La question de l'égalité de traitement entre les générations : données illustratives .....</b>	<b>14</b>
<b>Biographies des intervenants .....</b>	<b>31</b>
<b>Liste des participants .....</b>	<b>38</b>

# Retraites : équité et solidarité entre les générations

---

## Programme

**9h15 - 9h30**

### **Ouverture des travaux**

*Raphaël Hadas-Lebel*, président du Conseil d'orientation des retraites

**9h30 - 10h00**

### **Introduction à la réflexion**

*Jean-Baptiste de Foucauld*, membre du Conseil d'orientation des retraites, Inspecteur général des finances, président de "Solidarités Nouvelles face au Chômage"

**10h00 - 10h45**

### **L'équité générationnelle : un concept opérationnel ?**

*André Masson*, directeur de recherches au CNRS, directeur d'études à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS)

**10h45 - 11h00**

### **Pause**

**11h00 - 12h15**

### **Approche intergénérationnelle et perspectives d'évolution du système de retraite**

*Didier Blanchet*, chef du département des études économiques d'ensemble à l'INSEE

*Raoul Briet*, président du conseil de surveillance du Fonds de réserve pour les retraites (FRR)

**12h15 - 12h45**

### **Débat avec les intervenants**

**12h45 - 13h00**

### **Clôture**

*Raphaël Hadas-Lebel*, président du Conseil d'orientation des retraites

**13h00 - 14h30**

### **Déjeuner sur place**

# Introduction

---

## Retraites : équité et solidarité entre les générations

Les systèmes de retraite par répartition lient les générations successives au cours de leur cycle de vie adulte en organisant annuellement le partage des revenus du travail entre actifs et inactifs. Les cotisations de retraite sont prélevées sur les rémunérations des salariés de la période courante (la masse salariale) et immédiatement reversées aux retraités sous forme de pensions. Cet échange est fondé sur un engagement implicite de très long terme qui lie les générations entre elles de façon particulière, puisque les actifs ne reçoivent rien en échange de leurs transferts en faveur des retraités, sinon la promesse d'être bénéficiaires à leur tour dans le futur. La garantie est apportée par la puissance publique, qui rend obligatoire la participation des générations futures au financement des retraites.

Les évolutions démographiques et leurs effets sur les systèmes de retraite arrivés à maturité conduisent aujourd'hui la plupart des pays à réformer leurs régimes. À cet égard, le maintien d'un principe de solidarité entre les générations, qui fonde les redistributions organisées par les régimes de retraite et assure la confiance indispensable à leur pérennité, est un enjeu essentiel dans le cadre des réformes engagées pour le long terme. La question de l'égalité de traitement entre les générations se pose en termes nouveaux dès lors que les générations successives ne sont plus assurées de percevoir davantage que les précédentes, comme cela a pu être le cas tout au long de la montée en charge des systèmes de protection sociale.

Les évolutions et les réformes ne doivent pas créer des situations d'inégalités telles qu'elles conduisent à une remise en cause du pacte intergénérationnel nécessaire à la viabilité de l'ensemble du système. Comment appréhender cette question dans le cadre des réformes en cours ? À quels principes se référer du point de vue de la justice sociale ? Doit-on opposer, dans ce domaine, des notions d'équité à des notions de solidarité ? Le Conseil d'orientation des retraites a engagé une première réflexion sur ce thème en 2002. Les deux documents qui suivent présentent les éléments (en particulier les données) qui ont servi de base à l'analyse et résument les conclusions provisoires auxquelles les débats ont abouti. Le colloque a pour ambition de prolonger ces travaux et d'essayer d'éclairer ces interrogations de principe en s'appuyant à la fois sur des problématiques théoriques et sur les données concrètes relatives aux perspectives d'évolution des régimes de retraite français.

# L'égalité entre générations en matière de retraite : une première approche

---

Annexe 10 du deuxième rapport du Conseil d'orientation des retraites, *Retraites : les réformes en France et à l'étranger ; le droit à l'information*, La Documentation française, 2004

Dans une séance de novembre 2002, le Conseil d'orientation des retraites a abordé la question de l'égalité de traitement entre les générations.

Cette question est fréquemment évoquée dans le débat public à un moment où le contexte démographique conduit à des réformes du système de retraite français. Selon les modalités (ajustement des recettes, des pensions ou de la durée d'activité) et le calendrier retenus, chacun se demande ce que seront les effets des mesures prises pour les différentes générations. Une large fraction des jeunes générations estime, d'ailleurs, qu'elle aura un sort moins bon que celui des générations précédentes. Sa confiance dans l'avenir des systèmes de transferts publics s'en trouve affaiblie.

Pour toutes ces raisons, le Conseil a la conviction que l'égalité de traitement entre les générations doit être un sujet majeur de réflexion et de débat, et une préoccupation dans les différentes étapes des réformes.

Cependant, la séance que le Conseil d'orientation des retraites a tenue en 2002 sur ce thème a permis une première analyse des difficultés de principe que soulève toute approche par générations. Ces difficultés sont réelles. Elles doivent être prises en compte pour analyser les données disponibles sur la situation des générations successives et pour esquisser quelques pistes, afin d'intégrer sérieusement cette dimension dans le débat et les décisions.

## I - Les difficultés de principe d'une approche par générations

Il faut tout d'abord rappeler que le mot génération recouvre deux sens distincts pour lesquels on reprendra la formulation proposée par Louis Chauvel<sup>1</sup>.

"D'un côté se trouve l'idée macrosociologique de génération sociale, à savoir d'un groupe social dont l'année de naissance est proche (une cohorte, au sens démographique du terme), dont les membres connaîtront leur socialisation primaire (de l'enfance à l'entrée dans la vie adulte) au même moment, et qui traverseront divers seuils de la vie dans des contextes temporels assez similaires... Dans cette acception, la génération n'est pas nécessairement un tout homogène, ni politiquement, ni socialement ; seul compte le contexte commun vécu par la génération.

Dans l'autre cas, se trouve la génération familiale au sens de position relative dans un lignage : la génération des parents et celle des enfants, par exemple. La notion imbriquée dans le champ des micro relations privées de la sociologie familiale est distincte du sens précédent.

La notion de génération sociale aide à comprendre la structure et la dynamique du changement, alors que celle de génération familiale permet de situer les évolutions des relations et des aides affectives et matérielles motivées par des objectifs variables".

---

<sup>1</sup>"Comment se manifeste la solidarité intergénérationnelle", Louis Chauvel, Encyclopédie de la protection sociale dirigée par François Charpentier.

Le découpage temporel retenu pour définir les générations sociales est souvent tributaire des données utilisées, mais peut aussi entraîner ou refléter un point de vue particulier<sup>2</sup>.

L'approche par génération évoquée dans le débat sur les retraites est une approche macro sociale. Elle ne doit pas, pour autant, faire oublier que les échanges et solidarités familiales jouent aussi un rôle important dans la perception que les individus peuvent avoir du contrat global entre les générations et dans leurs attentes à son endroit.

**I - La première question qui se pose, s'agissant de l'égalité entre générations comme de toute question d'égalité, est celle de savoir ce que l'on entend comparer et, le cas échéant, égaliser, c'est-à-dire, en définitive, celle des principes de justice retenus**

Dans sa préface à l'ouvrage "*Repenser l'inégalité*", Amartya Sen écrit : "Je montrerai aussi que les éthiques de l'organisation sociale qui ont résisté aux épreuves du temps ont quasiment toutes en commun de vouloir l'égalité de quelque chose, ce quelque chose jouant un rôle majeur dans leurs cadres théoriques respectifs. Non seulement il existe des "égalitaristes du revenu" qui veulent les mêmes rentrées d'argent pour tous et des "égalitaristes du bien-être social" qui revendiquent un accès égal à ce bien-être, mais les utilitaristes classiques préconisent, eux aussi, que l'on accorde une importance égale aux "utilités de tous" et les libertaires purs que l'on reconnaisse à tous l'égalité de jouissance d'une classe entière de droits et de libertés".

S'agissant de l'égalité entre générations, des difficultés particulières interviennent du fait de la prise en compte du temps et parce que les générations se succèdent sans rétroaction possible. C'est ainsi qu'un certain nombre de penseurs (Herzen, Kant) ont pu estimer qu'il y a une sorte d'injustice au détriment des générations anciennes qui travaillent et épargnent pour alimenter une croissance qui bénéficiera davantage aux générations futures qu'à elles-mêmes. Ceci a pu conduire un théoricien de la justice comme Rawls, dans son ouvrage "*Théorie de la justice*", à estimer que le seul objectif possible se limitait à faire en sorte que toutes les générations "prennent leurs responsabilités pour atteindre un juste état des choses, au-delà duquel nulle épargne nette n'est demandée".

Dans le domaine des retraites, on pourra ainsi, au nom de l'égalité de traitement entre les générations, s'assigner des objectifs extrêmement différents.

Si l'on s'intéresse à la dimension du revenu, on pourra chercher à égaliser, pour toutes les générations, le taux de cotisation ou le taux de remplacement des revenus d'activité par les pensions, voire le niveau absolu des cotisations ou des pensions. On pourra aussi estimer que ce qui est équitable, c'est que toutes les générations bénéficient du même rapport entre cotisations versées et pensions reçues. Chacun de ces objectifs conduit à préconiser des mesures nettement différentes.

Si l'on s'intéresse aux aspects non monétaires de la retraite, on se demandera, par exemple, s'il est équitable que toutes les générations bénéficient du même âge de départ à la retraite, ou si c'est plutôt la durée passée à la retraite, en moyenne, pour chacune qu'il est équitable d'égaliser, ou encore le rapport entre durée de retraite et durée d'activité.

Dans les raisonnements présentés, n'est pas intégrée en tant que telle la valeur pourtant inappréciable du fait de vivre aujourd'hui plus longtemps qu'hier en bonne santé, et de travailler, au total beaucoup moins et dans de bien meilleures conditions pour acquérir le même niveau de vie.

---

<sup>2</sup> Bernard Préel dans "*Le choc des générations*" distingue ainsi sept générations, les quatre générations intermédiaires "de l'Algérie" (35-45), "de mai 68" (45-55), "de la crise" (55-65), "de Gorby".

## 2 - La deuxième question qui se pose lorsque l'on traite de l'égalité entre générations consiste à savoir à quel moment s'opère la comparaison

Une première approche est possible, qui correspond sans doute aux perceptions sociales les plus immédiates. Elle consiste à comparer, à un moment donné, la situation respective des différentes classes d'âge, appartenant, par définition, à des générations différentes.

Une deuxième approche, moins immédiate, consiste à comparer la situation des générations successives en prenant en compte la totalité de leur cycle de vie. La démarche est alors beaucoup plus complexe puisqu'il s'agit de comparer une succession d'états connus à des moments différents par des cohortes successives d'individus.

Les deux approches ne se confondent pas. Une stricte égalité entre générations pourrait, en effet, comme le note M. Fleurbaey<sup>3</sup>, être compatible avec un profil par âge très déséquilibré (en considérant toute la durée de leur vie, l'ensemble des générations bénéficierait ainsi, par exemple, d'un même revenu actualisé ; en revanche, à certaines périodes, les revenus moyens des personnes d'âges différents pourraient être très inégaux). Il est, en conséquence, probable qu'une démarche visant à limiter les inégalités entre générations doit combiner les deux approches en suivant les inégalités entre classes d'âge et en s'efforçant d'appréhender les déséquilibres qui pourraient se produire entre les générations tout au long de leur existence.

Ces difficultés doivent être prises en compte pour analyser les données relatives à la situation des générations successives.

## II - Quelques données relatives à la situation des générations successives

On rencontre alors un nouvel obstacle pour traiter concrètement de la situation des différentes générations, surtout lorsque l'on prétend l'appréhender du point de vue de l'ensemble de leur cycle de vie. Il tient à la difficulté qu'il y a à disposer des données longitudinales correspondant à des périodes de temps très longues. L'ensemble des données factuelles montre combien les données aujourd'hui disponibles sont disparates et lacunaires.

On se contentera, pour cette raison, de présenter ici les résultats des enquêtes sur le revenu des ménages de l'INSEE portant sur le profil de revenu selon l'âge et de premiers travaux portant, à la demande du Conseil d'orientation des retraites, sur les droits à la retraite de générations entrées sur le marché du travail au début des années 80, en période de fort chômage. Naturellement, le Conseil ne peut pour autant se satisfaire de cette information insuffisante : ses propositions porteront notamment sur un recueil plus large de données.

### I - Comparaison instantanée de la situation des différentes classes d'âge

Les enquêtes sur le revenu des ménages mettent en évidence, aujourd'hui, non pas une opposition entre actifs et retraités, mais une opposition entre trois catégories d'âge :

- ce sont les moins de 40 ans qui ont le niveau de vie le plus bas, la situation étant particulièrement défavorable pour les moins de 30 ans ;
- les 40-70 ans sont devenus les plus aisés en moyenne ;
- les plus de 70 ans, enfin, connaissent un niveau de vie plutôt faible.

---

<sup>3</sup> M. Fleurbaey, P. Michel (1992), "Quelle justice pour les retraites ?", *Revue d'économie financière* n°23.



Cette situation est relativement récente puisque, il y a 20 ans, les jeunes avaient un niveau de vie comparable aux 40-60 ans. Aujourd'hui, c'est chez les jeunes de moins de 25 ans et les plus de 75 ans (principalement les veuves), que la proportion de pauvres est la plus élevée. De façon plus surprenante, la tranche des 50-60 ans comprend une proportion de pauvres relativement importante, alors qu'elle a le niveau de vie moyen le plus élevé. Les quinquagénaires constituent, en effet, une catégorie hétérogène où coexistent ceux qui cumulent une fin de carrière brillante et la disposition d'un patrimoine, et ceux qui sont exclus du marché du travail avant la retraite.

Pour terminer ce panorama, il est utile de parler de l'aisance ressentie par les différentes catégories de ménages. Le profil de l'aisance financière ressentie avec l'âge est, en effet, très différent du profil de niveau de vie selon l'âge. Le pourcentage de ménages se déclarant "à l'aise" est minimal pour les classes d'âge entre 50 et 59 ans. Il augmente brutalement pour les plus de 60 ans, ce qui correspond au moment du passage à la retraite. Il est plus faible, logiquement, pour les plus de 75 ans. Concourent à cet écart entre aisance ressentie et niveau de vie mesuré des éléments subjectifs, mais aussi objectifs tels que les contraintes d'endettement (liées à l'acquisition du logement), les aides privées entre générations, qui pèsent lourdement sur la "génération pivot" des quinquagénaires, ou la transformation de la structure de la consommation avec la cessation de l'activité et avec l'âge<sup>4</sup>.

Ce constat de l'inégalité des revenus moyens des différentes classes d'âge doit être complété par l'observation selon laquelle d'importants transferts privés s'opèrent au sein des familles au bénéfice des plus jeunes et des plus âgés ; ces transferts jouent, au moins en partie, un rôle compensateur des inégalités précédemment décrites. Ils sont cependant d'autant plus faciles et importants que les revenus familiaux sont élevés. Ils ne sauraient, en conséquence, être pris pour argument légitimant le maintien d'inégalités de revenus importantes entre classes d'âge.

## **2 - Les données relatives aux droits acquis par la génération entrée sur le marché du travail au début des années 90**

Se plaçant dans une perspective longitudinale, le Conseil a, par ailleurs, examiné de premiers résultats relatifs aux droits susceptibles d'être acquis par des jeunes sortis du système éducatif en 1992, c'est-à-dire, par une génération qui s'est affrontée au marché du travail dans une période particulièrement difficile, avec un taux de chômage des jeunes de plus de 25%.

27 000 jeunes, sortis cinq ans auparavant des études, ont été interrogés téléphoniquement en 1997 par le CEREQ (Centre d'études et de recherche sur l'emploi et les qualifications) afin de suivre rétrospectivement sur cinq ans leur situation, mois par mois (emploi, stage, chômage...). La traduction de cette information déclarative en nombre de trimestres validés n'est qu'une estimation supposant quelques hypothèses d'interprétation. Elle fournit néanmoins des ordres de grandeur. En moyenne, selon cette enquête, les garçons ont validé 18,6 des 20 premiers trimestres de leur vie active, et les filles 17,4. Ces enquêtes ne donnent pas, il faut le noter, d'indication sur leur âge de fin d'études.

Ces moyennes assez élevées montrent que le système de validation du régime général est assez large et que les futurs retraités des années 2030 ne sont pas pour le moment majoritairement pénalisés pour la validation d'années d'assurance, par les difficultés du marché du travail, si la législation actuelle est maintenue, 200 heures rémunérées au SMIC permettant de valider un trimestre au régime général. Le temps partiel permet ainsi de valider une durée d'assurance complète. De même, des périodes de stage ou de formation peuvent donner lieu à des validations. Cependant, les rémunérations inscrites au compte des intéressés à ce titre sont faibles. Ceci sera sans incidence sur le montant de leur pension, si de meilleurs salaires suivent et que les années considérées ne sont pas prises en compte au titre des 25 meilleures années. Il n'en sera pas de même au cas contraire.

---

<sup>4</sup> *Économie et statistiques* n°283-284 de 1995.

La différence entre garçons et filles (1,2 trimestre) peut s'expliquer par le service militaire qui donne lieu à validation pour les garçons, et les périodes d'inactivité sans doute plus nombreuses chez les filles.

Les jeunes sortis très tôt du système éducatif (16-17 ans) avec un niveau faible (VI, V, ou V bis) ont connu plus de difficultés d'insertion que les autres, comme le montre le tableau suivant, et ont validé moins de trimestres. Ce phénomène concerne cependant peu de jeunes. Pour ces jeunes, la suite de leur carrière sera cruciale : s'ils sont insérés durablement à l'issue des cinq premières années, la durée ne sera pas un obstacle pour partir à 60 ans puisqu'ils ont commencé tôt. Mais on ne connaît pas aujourd'hui leur carrière future.

Les jeunes sortis après 24 ans ont moins validé de trimestres que ceux sortis à 22-23 ans : les difficultés d'insertion ont été plus fortes pour les diplômés de l'enseignement universitaire long que pour ceux des filières courtes (IUT, BTS).

Il est prévu par la suite de voir si une entrée plus tardive en activité (telle qu'appréciée par l'enquête) décale d'autant ou non le début de la durée d'assurance. Pour les étudiants, en effet, un certain nombre de trimestres sont validés par les emplois d'étudiants qu'ils ont pu avoir.

### **Nombre de trimestres validés au cours des 5 premières années de la vie active (20 trimestres)**

<b>Age de sortie</b>	<b>16-17 ans</b>	<b>18-19 ans</b>	<b>20-21 ans</b>	<b>22-23 ans</b>	<b>24-25 ans</b>	<b>26 ans et plus</b>	<b>Ensemble</b>
<b>Hommes</b>	16	18,6	18,9	18,9	18,9	19	18,6
<b>Femmes</b>	12,7	16,7	18	18,6	18,3	18	17,4

Source : enquête génération 1992, CEREQ, traitement CNAV-COR

## **III - Quelques pistes visant à intégrer l'approche par génération dans le débat relatif aux retraites**

La crainte est souvent exprimée que certaines générations ne soient pénalisées à l'avenir : payant beaucoup pour financer les droits à pension de leurs parents et grands-parents, mais, percevant peu en raison de carrières marquées par le chômage et d'un ajustement des régimes dont elles subiraient tous les effets. Mais en fonction de quels critères apprécier la situation des différentes générations vis-à-vis de la retraite ? Comme on l'a vu dans la première partie, le choix même de ces critères est sujet à discussion. À titre d'illustration, on va présenter trois angles d'attaque de cette question qui ont été examinés par le Conseil.

### **I - La comptabilité intergénérationnelle**

Il existe une méthode, dite de la comptabilité intergénérationnelle, qui vise à comparer les situations des générations successives en calculant sur durée de vie des bilans actualisés rapportant la somme des prestations perçues à la somme des cotisations versées. Cette méthode introduite aux États-Unis<sup>5</sup>, a également été expérimentée dans de nombreux autres pays. Elle a une ambition plus forte que la simple comparaison des situations vis-à-vis de la retraite, puisqu'elle s'intéresse à l'ensemble des transferts intergénérationnels publics. Un autre de ses objectifs est de replacer cette comparaison

<sup>5</sup> Auerbach, AJ, Gokhale, J. et Kotlikoff, L. (1991) « Generational accounts: a meaningful alternative to deficit accounting », in D. Bradford (ed.), *Tax Policy and the Economy*, 5 (Cambridge, Mass., MIT Press for the National Bureau of Economic Research): 55-110.

entre générations dans un cadre comptable global intégrant la contrainte budgétaire intertemporelle des administrations publiques. Cette méthode a son intérêt mais aussi des limites importantes.

D'un côté, il est indiscutable que des calculs de bilans par génération – ou de rendement des cotisations – ont leur intérêt et peuvent faire partie de la panoplie d'indicateurs utilisés dans les comparaisons entre générations successives. Il n'est pas inutile de savoir si certaines générations ont gagné ou gagnent plus que d'autres au jeu des transferts sociaux. Des calculs de bilan peuvent aussi servir à montrer que, même si le rendement de l'opération retraite va inévitablement baisser avec le ralentissement de la croissance démographique, il est grossièrement inexact d'en conclure que les jeunes générations cotisent désormais à perte. En régime permanent, elles devraient continuer de bénéficier de rendements positifs, sauf sous des hypothèses de progrès de productivité extrêmement ralentis.

D'un autre côté, il ne faut pas ignorer les difficultés techniques de l'approche et son caractère parfois conventionnel. La méthode suppose par exemple de disposer de données longitudinales sur durée de vie (environ 80 ans) qui, en réalité, n'existent pas ou seulement très partiellement pour les différentes générations. Les résultats dépendent aussi de la liste de transferts sur la base desquels sont calculés les bilans ou rendements.

Surtout, on ne peut pas se ranger au point de vue selon lequel la méthode fournirait un étalon unique pour la mesure de l'équité intergénérationnelle. Ce point de vue revient à considérer que la norme d'équité est l'égalité des rendements des transferts d'une génération sur l'autre, ce qui correspond à l'absence de redistribution finale entre générations, une fois consolidées les cotisations versées par chaque génération quand elle est active et les prestations qu'elle retire du système quand elle est retraitée.

Or, une telle norme ne cadre pas avec les objectifs traditionnellement assignés aux régimes de retraite et avec la façon dont les assurés se les représentent : les régimes de retraite ont été conçus pour fournir un certain taux de remplacement du revenu d'activité à partir d'un âge donné, et non comme des systèmes d'épargne destinés à produire un certain rendement. C'est bien ainsi qu'ils sont en général perçus. Et une telle norme n'a pas non plus de fondement éthique : il n'y a pas de principe éthique sérieux qui puisse justifier de récuser toute forme de redistributions entre générations. Ce serait supposer que la distribution primaire des ressources entre générations est nécessairement juste. Cette hypothèse n'a aucune raison d'être vérifiée dans la pratique. Des redistributions entre générations sont légitimes, par exemple si elles permettent de corriger les conséquences d'accidents historiques subis par telle ou telle génération, ou si elles permettent un meilleur partage des fruits de la croissance entre ces générations successives.

Ainsi, sans remettre en cause l'intérêt descriptif de comparaisons de bilans ou rendements par générations qui sont instructives, il faut, d'une part, rappeler la difficulté d'une mesure précise de ces bilans, et insister sur le fait que leur égalisation entre générations est une cible qui n'est ni réaliste ni justifiée. Cette relativisation invite à combiner leur analyse avec celle d'autres indicateurs.

## **2 - Les comparaisons entre générations en termes de niveaux de vie absolus ou relatifs.**

Parmi ces approches complémentaires, on peut, comme l'a fait Didier Blanchet dans un travail présenté au Conseil<sup>6</sup>, examiner trois critères, permettant de comparer de façon systématique des profils de ressources monétaires par âge et par période, ou par âge et par génération.

Le premier critère renvoie aux trajectoires de niveau de vie mesurées en termes absolus.

---

<sup>6</sup> Blanchet, D. et Monfort, J.A. (2002), "Croissance, transferts et inégalités entre générations", *Economie et Prévision*, n°154, pp. 79-94.

Le deuxième critère renvoie à des trajectoires de niveau de vie relatif, pour le calcul desquelles on rapporte à chaque instant le niveau de vie de l'individu ou de la cohorte au niveau de vie moyen à la date courante.

Le troisième critère renvoie à des trajectoires de niveau de vie relatif, pour le calcul desquelles on compare le niveau de vie d'un individu (d'une cohorte) donné au niveau de vie qui prévalait lorsque cet individu (cette cohorte) était jeune (entre 15 et 20 ans). L'hypothèse est que c'est à cet âge que se formeraient les normes ou aspirations en matière de consommation ou de niveau de vie, et que c'est par rapport à ces aspirations que doivent être appréciées les ressources courantes des individus.

La comparaison des messages délivrés par ces critères a été faite en les appliquant à des reconstitutions rétrospectives de revenus réels nets par âge et génération et leur projection sous différents scénarios stylisés d'évolution des retraites : (a) taux de remplacement élevés et indexation des retraites sur les salaires nets, (b) taux de remplacement abaissés et retraites indexées sur les prix, et une variante (c) de ce dernier scénario supposant le développement de retraites complémentaires par capitalisation. Dans les deux premiers scénarios, les besoins de financement supplémentaires sont comblés par une augmentation des cotisations sociales.

Tel qu'il se présentait, l'exercice ne supposait pas de décalage de l'âge de la retraite. Il ne dit donc rien sur les conséquences redistributives intergénérationnelles d'un tel décalage. En revanche, il illustre diverses facettes du problème de la comparaison des niveaux de vie entre générations successives, à âge de la retraite donné.

Quel que soit le scénario examiné, on retrouve un résultat maintenant bien connu : aucune génération ne voit son niveau de vie absolu se dégrader par rapport à la précédente, en moyenne.

Dans le premier scénario, on peut identifier des générations favorisées, c'est-à-dire en meilleure position que celles qui les précèdent et que celles qui les suivent, cette fois en termes de niveau de vie relatif. Il s'agit des générations nées autour de 1920. Leur avantage vient de ce qu'elles ont été en activité à un moment où les retraites servies et donc les cotisations aux régimes de retraite ont été faibles, et de ce qu'elles sont parties à la retraite quand les pensions sont devenues élevées. Par ailleurs, ayant vécu l'accélération de la croissance au cours des Trente glorieuses, elles ont pu bénéficier d'un fort sentiment d'aisance relative lorsque sont arrivées les années de croissance rapide.

Cependant, D. Blanchet s'interroge sur la pertinence du qualificatif de "favorisées" appliqué à ces générations. Peut-on leur imputer ainsi les bénéfices d'une croissance qui a résulté, d'ailleurs, en large partie de leurs efforts ? Les avantages dont ces générations ont bénéficié ont-ils porté préjudice aux générations suivantes ? N'assiste-t-on pas plutôt aujourd'hui à un retour à la normale après les Trente glorieuses, le *baby boom* et la montée en charge des régimes sociaux ?

Au total, conclut D. Blanchet, "sous réserve de l'examen d'autres indicateurs (exposition au chômage, capacité de s'être endetté à taux négatif...), ce scénario ne conduit à diagnostiquer de générations favorisées qu'en des sens assez spécifiques et relatifs du terme. Si générations défavorisées il y a eu, il faut plutôt aller les chercher encore plus en arrière, avant la phase de croissance des Trente glorieuses et la montée en régime des systèmes de retraite".

Dans les deuxième et troisième scénarios, il existe, en revanche, un risque plus net d'iniquité intergénérationnelle au détriment des générations plus jeunes, non au regard du critère de niveau de vie absolu, mais au regard du critère de niveau de vie relatif, dans le cas où se produirait un fort décrochage dans le long terme entre évolution des salaires et évolution des pensions. Dans ce cas de figure, en effet, seraient défavorisées les générations actives au moment où le rapport de revenus entre actifs et retraités aura été au plus bas, et qui auront été les premières à subir les effets de la baisse du taux de remplacement et de l'indexation moins généreuse des retraites. Cette approche illustre les problèmes d'équité instantanée que pourrait poser, à terme, le maintien d'un principe trop strict d'indexation des retraites sur les prix.

### 3 - La prise en compte des inégalités entre générations en termes d'âge de départ en retraite et de durée de la retraite

Comme on l'a indiqué, cet exercice était effectué à âge de la retraite constant. Il doit être prolongé en intégrant l'effet des variations de l'âge de la retraite. L'égalité ou les inégalités en ce domaine peuvent être à leur tour évaluées à l'aide de différents critères, qui donneront eux aussi des messages différents et complémentaires. On peut par exemple s'intéresser :

- à l'âge de départ en retraite ;
- à la durée de la retraite ;
- au rapport entre durée de vie active et durée de retraite.

Les projections réalisées pour le Conseil d'orientation des retraites sont fondées sur l'hypothèse d'un allongement de l'espérance de vie à 60 ans de 6 ans d'ici 2040. Cette hypothèse centrale des projections démographiques de l'INSEE, explique la moitié de l'accroissement des besoins de financement des régimes de retraite à cet horizon, l'autre moitié résultant de l'arrivée à l'âge de la retraite des générations du *baby boom*.

Ainsi, si l'on fait l'hypothèse d'un âge de départ à la retraite constant, l'espérance de durée de retraite passerait en moyenne de 20 ans pour les hommes et 25 ans pour les femmes partant à la retraite en 2000, à respectivement 26 et 31 pour ceux qui partiront à la retraite en 2040.

Dans une hypothèse où pour toutes les générations, la durée moyenne de service des pensions resterait constante, il faudrait différer l'âge de départ à la retraite d'environ 6 ans d'ici 2040.

Un autre type de raisonnement est possible. Il consiste à partager les gains d'espérance de vie entre l'activité et la retraite, au prorata de la durée respective des périodes correspondantes. Pour dire les choses autrement, dans un tel scénario, on calcule l'allongement de durée d'activité nécessaire pour compenser l'effet sur les régimes de l'allongement de l'espérance de vie (grâce à l'augmentation des recettes produites par l'accroissement de la durée d'activité et à la diminution des dépenses résultant du différé des départs en retraite). Avec une hypothèse de gains d'espérance de vie à 60 ans de 6 ans d'ici 2040, la clé de partage aboutit à un allongement moyen de la durée effective d'activité de 4 ans d'ici cette date et de la durée de retraite de 2 ans.

Les premiers éléments présentés ici ne sont que le point de départ de travaux qui méritent d'être poursuivis pour intégrer, notamment, les effets de la réforme de 2003.

## IV - Conclusions provisoires

La présentation analytique qui vient d'être faite montre que traiter de l'égalité entre générations de façon longitudinale suppose de définir des critères de comparaison qui sont sujets à discussion. Il n'est pas toujours possible de hiérarchiser strictement les choix au regard de ces critères. Il est, en revanche, possible d'identifier des situations ou des choix pour lesquels il y aurait clairement rupture du point de vue de tels critères. À cet égard, on voit qu'en matière de retraite, les questions de calendrier de montée en charge de mesures éventuelles d'indexation des prestations ou d'âge d'ouverture des droits dans un contexte démographique changeant sont très importantes.

Ainsi, pour juger du caractère équitable du contrat global entre générations, il faut pouvoir établir des termes d'équivalence temporelle. Si, devant l'ampleur des difficultés conceptuelles, on considère, comme certains le font, que l'équité n'est en réalité pas mesurable, il y a lieu de traiter de la solidarité entre générations en recherchant ses fondements et les conditions de sa perpétuation.

Pour juger des évolutions futures et des réformes en matière de retraite, on est alors ramené à un objectif certes limité, mais qui reste très important : les évolutions et réformes ne doivent pas créer

des situations d'inégalités telles qu'elles conduiraient à une remise en cause du pacte intergénérationnel nécessaire à la viabilité de l'ensemble du système. Autrement dit, plutôt que de chercher une définition optimale de l'égalité de traitement entre générations qui est peut-être introuvable, on peut s'attacher à détecter, pour les éviter, les mesures qui porteraient clairement atteinte à cette égalité. Cette position sera d'autant plus acceptable qu'elle pourra être étayée par un examen approfondi et une discussion des disparités passées et potentielles, appréhendées dans leurs diverses dimensions.

La diversité des choix théoriques possibles impose, en outre, si l'on souhaite un débat clair, de rendre aussi explicites que possibles les critères retenus pour porter un jugement du point de vue de la justice entre les générations.

Dans ces divers aspects de la question, on retrouve des éléments marquants.

- Il n'apparaît pas possible d'établir un consensus sur la manière de mesurer l'égalité entre générations, que ce soit en termes d'unité de mesure ou de domaines à prendre en compte. On peut cependant envisager de fixer des bornes acceptables, qui restent à définir.
- La question de l'égalité entre générations ne peut être réduite à une unique mesure globale synthétisant l'ensemble du parcours sur cycle de vie pour l'ensemble des membres d'une génération. Il y a lieu de traiter, d'une part, des inégalités entre classes d'âges à chaque période et, d'autre part, des inégalités intergénérationnelles.
- Le jugement ne peut porter sur la seule comparaison de moyennes par génération, mais doit aussi tenir compte de l'importance des inégalités intragénérationnelles. Des travaux dans ce domaine existent, comme, par exemple, ceux qui ont été conduits par T. Piketty qui présente l'évolution des inégalités économiques sur le long terme. Il reste cependant à examiner plus avant ce sujet afin de voir dans quelle mesure les connaissances actuellement disponibles sont susceptibles de fournir des conclusions ou des remarques intéressantes pour le débat sur l'égalité entre générations.

Au terme de **cet examen qui garde un caractère tout à fait exploratoire**, le Conseil souhaite insister sur quelques éléments et présenter des propositions de méthode et de fond.

- Il convient d'être plus prudent qu'on ne l'est souvent sur les questions concernant l'égalité de traitement des différentes générations, et notamment de se défier d'une approche intuitive ou insuffisamment rigoureuse.
- Cette prudence conduit, sans doute, à de sérieuses réserves sur certaines approches de l'égalité. En revanche, elle n'enlève rien à la pertinence de l'urgence largement ressentie de vérifier que les réformes ne défavorisent pas clairement certaines générations
- Cette vérification demande une démarche exigeante qui impose de recueillir des données beaucoup plus complètes que celles dont nous disposons aujourd'hui. Ceci devrait conduire à suivre au cours du temps une batterie d'indicateurs concernant différents domaines.
- Même si le sujet est difficile, il est important de souligner à la fois l'intérêt réel et les limites d'une approche en termes d'égalité de traitement entre les générations, qui devrait, dans le contexte actuel, intégrer aussi bien la dimension des retraites que celle de l'emploi et du chômage.
- Il convient dans les choix politiques de prêter une attention particulière à ce que les populations les plus vulnérables ne soient pas pénalisées au moment de la retraite. Il faudra, à cet égard, suivre avec attention la situation des générations dont les débuts d'activité ont été marqués par le chômage de masse. Même si les premières études ne conduisent pas à une appréciation aussi pessimiste qu'on le pense parfois, l'avenir de certaines catégories au sein de ces générations dépend largement du fait qu'elles vont subir ou non des chocs importants, ou pouvoir bénéficier d'un certain rattrapage.

# La question de l'égalité de traitement entre les générations : données illustratives

---

Document n°9 de la réunion plénière du Conseil d'orientation des retraites du 7 novembre 2002

*Les données rassemblées en 2002 n'ont pas été actualisées.  
Elles permettent néanmoins d'avoir une bonne vision des principales évolutions.*

Les références et graphiques ci-joints illustrent la diversité des données susceptibles d'être prises en compte concernant :

## Les durées

L'âge et la durée de la retraite  
La baisse de la durée du travail (depuis 1945)

## Les revenus et niveaux de vie

Les salaires et coûts salariaux (45 ans d'évolution)  
Le niveau de vie par génération  
Les inégalités de patrimoine  
Une rapide synthèse présentant « le désavantage relatif des jeunes générations »

## Des évolutions sociologiques

L'évolution sociale de la population active  
La hausse du niveau de formation (durée des études et diplômes)  
L'évolution de la structure de la consommation des ménages depuis quarante ans

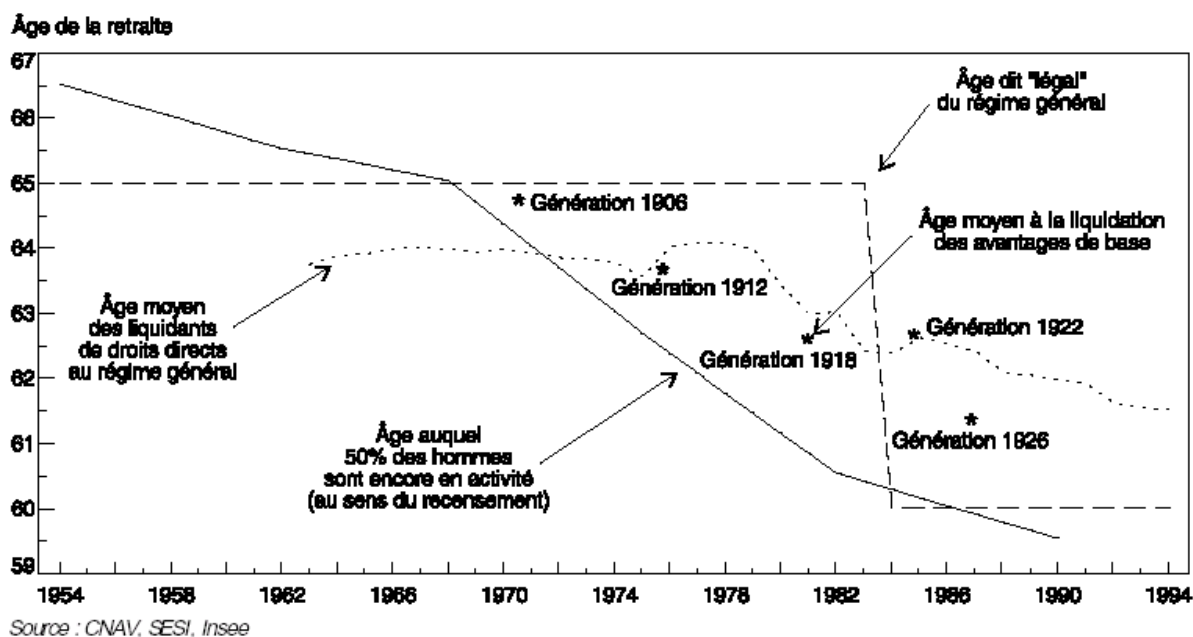
## Des données économiques générales

Évolution du pouvoir d'achat par tête sur un siècle  
Évolution du pouvoir d'achat du capital (or, actions, obligations) sur un siècle  
Le chômage et l'emploi sur 45 ans dans les grands pays industrialisés

Comme on le voit, il ne s'agit là que d'un **échantillon illustratif** qui montre cependant la diversité des grandeurs étudiées, des modes d'analyse (en représentation directe ou élaborée comme les espérances de vie ou les niveaux de vie relatifs) et des périodes couvertes. Enfin, de nombreuses données sont historiques et non par génération.

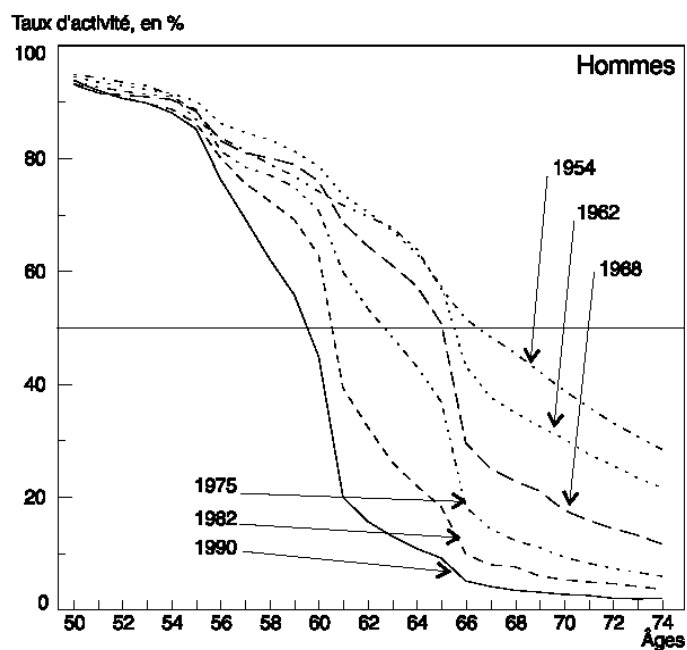
« Les prestations de retraite ont crû considérablement depuis la dernière guerre. De l'ordre de 5 % du PIB dans les années 1950, elles en représentent aujourd'hui plus de 12 %. Une large part de cette croissance s'explique par l'amélioration des prestations par tête. Mais elle tient aussi à l'allongement de la durée moyenne de service des prestations, qui s'est effectué par ses deux extrémités : accès plus précoce à la retraite et longévité accrue. Ce dernier facteur devrait continuer à exercer ses effets. »

### ① Évolution de quatre indicateurs de l'âge de départ en retraite

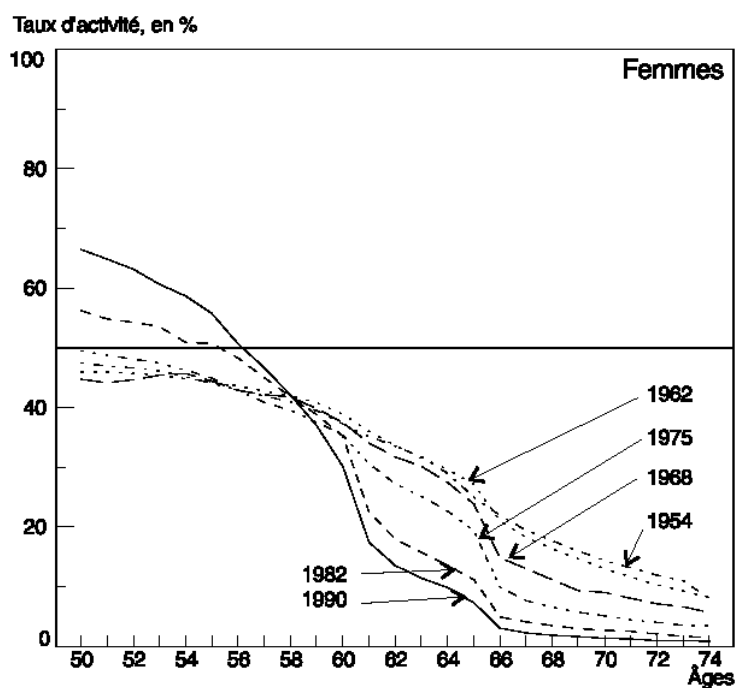




## Taux d'activité par âge (entre 50 et 70 ans) aux recensements



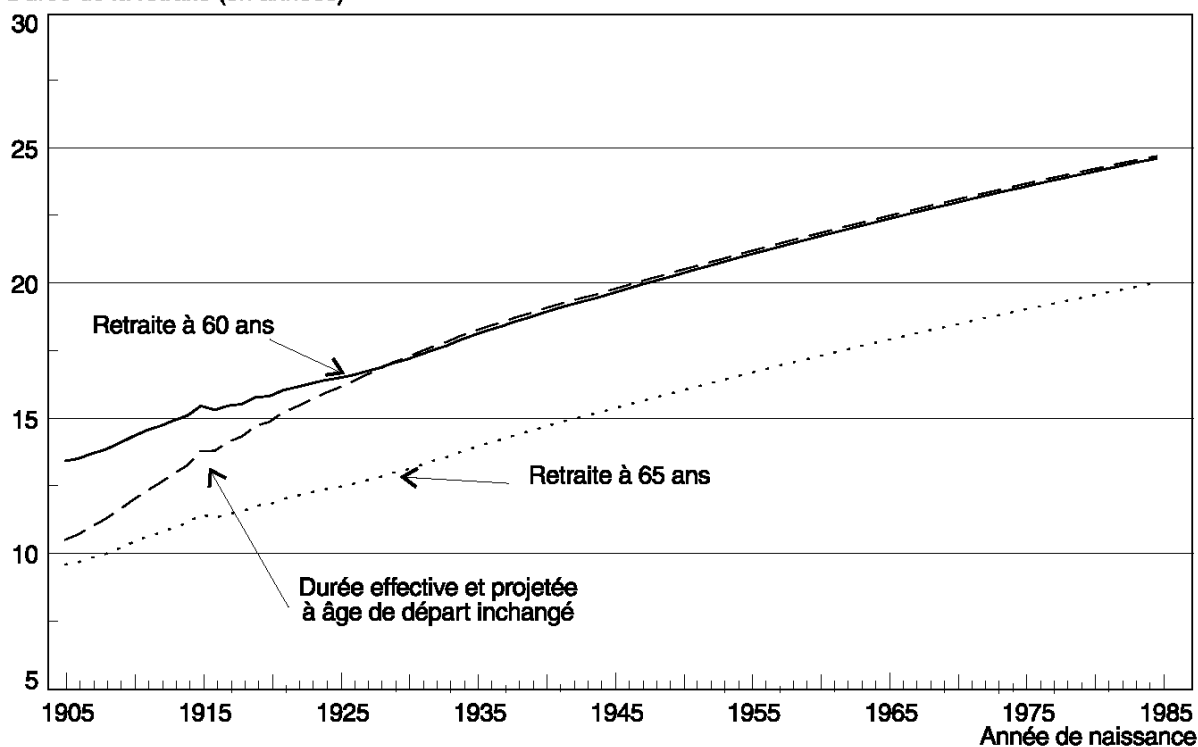
Source : Insee



Source : Insee

## Durée espérée de la retraite, pour les individus parvenus à l'âge de 40 ans, par génération (hommes)

Durée de la retraite (en années)



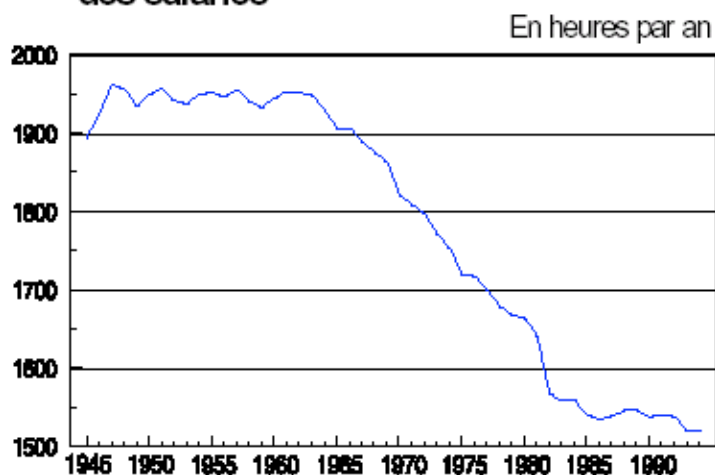
Lecture : arrivé à 40 ans, un homme de la génération 1910, compte tenu des comportements de cessation d'activité effectivement observés, pouvait espérer passer 12 ans en retraite. Un homme de la génération 1955, arrivé aujourd'hui au même âge, peut espérer passer 21 années en retraite. Les courbes supérieures et inférieures donnent des durées résultant d'âges au départ exactement égaux à 60 ou 65 ans ; les évolutions réelles ou projetées s'inscrivent entre ces deux courbes.

Source : Insee

## La baisse de la durée du travail (depuis 1945). Sylvie Lagarde, *Insee Première* n°439, mars 1996

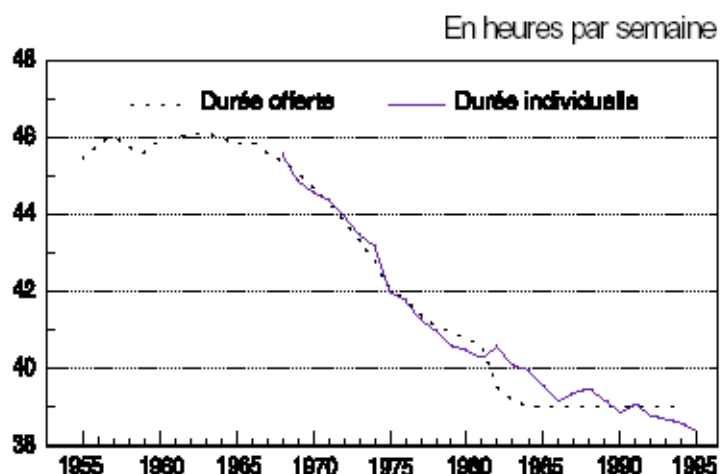
« La durée annuelle du travail a fortement diminué en France au cours des cinquante dernières années. Cette baisse est venue essentiellement de la combinaison de deux facteurs : la réduction de la durée hebdomadaire du travail et l'augmentation des congés annuels. Cette évolution a accompagné de profondes transformations dans les modes de régulation du temps et du rythme de travail. On est ainsi passé d'un régime de droit légal à un régime de droit négocié, ce qui a entraîné une forte diversification des horaires individuels de travail. »

### ① Durée annuelle effective de travail des salariés



Sources : De 1945 à 1970 : estimations de C. Fontaine (Cf *Pour en savoir plus*). Depuis 1970 : comptes nationaux, Insee

### ② Durée hebdomadaire du travail

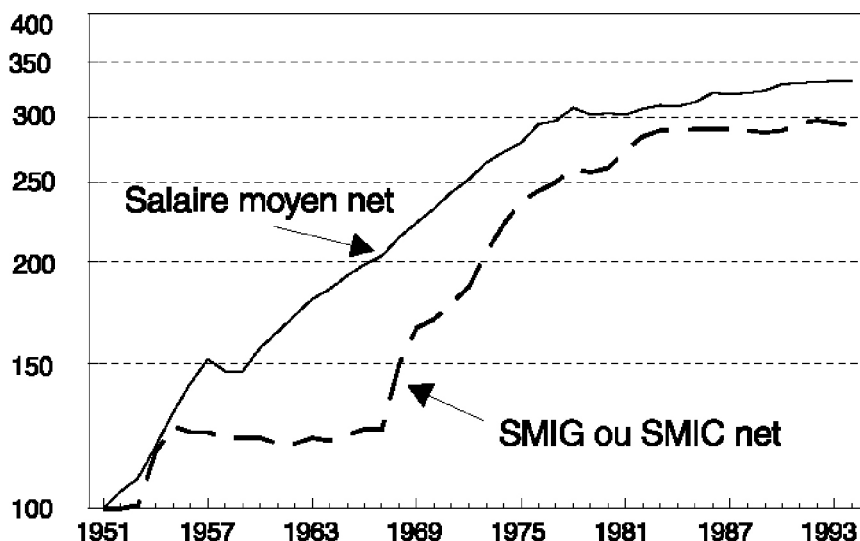


Sources : Durée offerte (salariés à temps plein) : enquête ACEMO, ministère du Travail et des Affaires sociales. Durée individuelle - concept de durée habituelle (tous actifs occupés) : enquête emploi, Insee

« Dans le secteur privé, le salaire net moyen a augmenté de plus de 4 % par an en francs constants du début des années cinquante à la fin des années soixante-dix. Depuis, sa progression moyenne est d'environ 0,5 % par an. De 1951 à 1967, l'éventail des salaires s'est élargi. Il se réduit de 1968 à 1983 sous l'effet des revalorisations du salaire minimum. Depuis 1984, l'éventail des salaires a tendance à s'ouvrir légèrement. Le coût salarial, incluant les charges sociales salariales et patronales, a augmenté plus vite que le salaire net. Depuis 1979, l'augmentation importante des taux de cotisations sur la partie du salaire supérieure au plafond de la Sécurité sociale et, plus récemment, les allègements de charges sur les bas salaires ont renchéri le coût relatif des plus qualifiés par rapport aux moins qualifiés. »

## ① Evolution du salaire moyen net et du salaire minimum net

Indice base 100 = 1951  
Ordonnée logarithmique



Champ : Salariés du secteur privé et semi-public, à temps complet

Source : DADS pour le salaire moyen net, Insee

**Le niveau de vie par générations. Bernard Legris et Stephan Lollivier, *Insee Première* n° 423, mars 1996**

« En vingt ans, de 1970 à 1990, le niveau de vie des ménages a progressé de 60 % en francs constants. Celui des personnes âgées a sensiblement progressé : les nouveaux retraités ont davantage cotisé et bénéficié de réglementations de liquidations plus avantageuses. Toutes les générations d'avant 1945 ont bénéficié des hausses générales de niveau de vie. La génération la plus favorisée est celle née pendant la guerre. En revanche, les jeunes qui s'installent depuis les années quatre-vingt ont un niveau de vie qui n'est pas plus élevé que celui de leurs parents vingt ans plus tôt. Pour les générations d'avant 1940, la proportion des ménages pauvres a reculé d'une génération à la suivante, surtout chez les plus anciens. Au contraire, pour les générations d'après 1950, la pauvreté augmente. »

Les graphiques présentés page suivante présentent les niveaux de vie par génération de deux façons :

- en absolu ou en francs constants, avec, le plus souvent, croissance du niveau de vie génération après génération, et dans certains cas une égalité de niveau de vie à âge donné entre plusieurs générations ;
- en relatif, c'est-à-dire rapporté au revenu moyen de l'année, où l'on voit des générations plus récentes situées au-dessous de générations qui les ont précédées.

Le premier graphique montre, que sur la période 1970-1990, le niveau de vie absolu (en francs 1990) des générations 1951-55, 1956-1960, 1961-65 à un âge donné est quasiment le même que celui des générations précédentes. Le deuxième graphique montre que pour les plus jeunes générations, leur niveau de vie est inférieur à celui des générations précédentes quand on raisonne en niveau relatif (en équivalent revenu 1990). Pour la génération du *baby boom* (1946-50), le niveau de vie à 25-29 ans est supérieur à celui de la génération précédente (1941-1945) au même âge en francs constants ; il est très proche ou égal à celui de la génération précédente vers 35-39 ans ; mais pour cette même génération du *baby boom*, le niveau de vie est inférieur en terme relatif (en équivalent revenu 1990) à celui de la génération précédente. En niveau de vie relatif, les générations plus anciennes (sauf les très anciennes) sont proches les unes des autres ; la génération 1941-1945 est au-dessus des générations précédentes et au-dessus aussi de la suivante : 1946-1950.

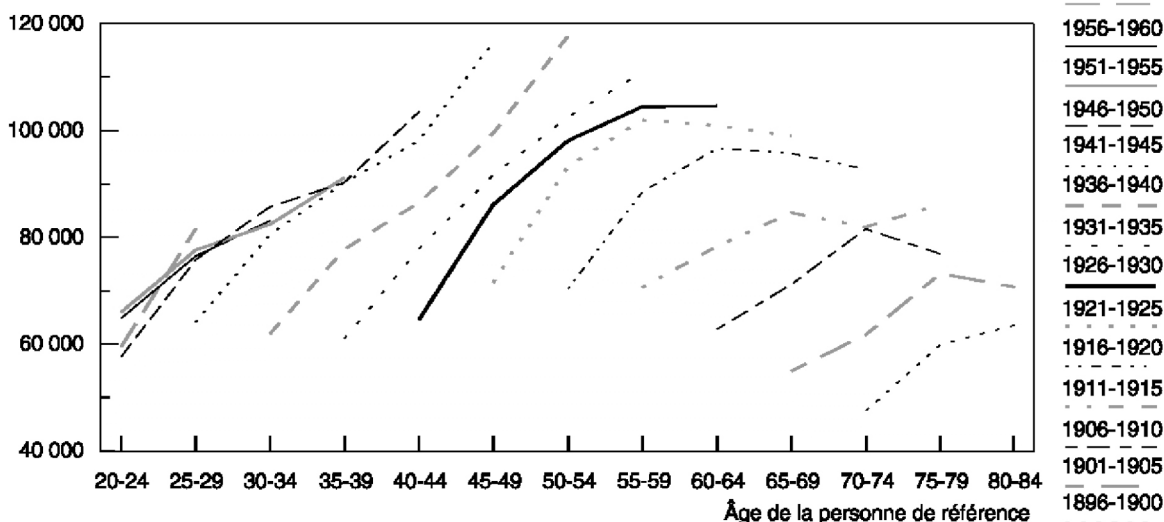
On trouve des analyses de même nature mais avec des nuances notables dans « Croissance, transferts et inégalités entre générations », Didier Blanchet et Jean-Alain Montfort, *Economie et Prévision*, n° 154, 2002.

Cette analyse met en évidence un phénomène de générations favorisées : les générations 1920-1930, sur tout leur cycle de vie adulte, sont dans une situation économique relative meilleure que toutes les autres générations aux mêmes âges. Blanchet et Montfort notent que, dans l'analyse de Legris et Lollivier, les générations « favorisées » sont plutôt les générations 1941-1945. Une explication à cet écart est que Legris et Lollivier déflatent le niveau de vie par des indicateurs de taille de ménages, ce qui n'est pas fait dans Blanchet et Montfort. Une autre différence vient de la période temporelle étudiée. En effet, l'analyse de Legris et Lollivier s'appuie sur des données d'enquête limitées à la période 1970-1990, alors que l'analyse de Blanchet et Montfort s'appuie sur une rétropolation et une extrapolation en deçà et au-delà de cette période limitée.

Le graphique ci-dessous est exprimé en francs de 1990 : les revenus des années antérieures sont réévalués au moyen de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation entre ces années et 1990. Les courbes du graphique décrivent donc la croissance du niveau de vie absolu de chaque génération.

## Elévation du niveau de vie de 1970 à 1990 par génération

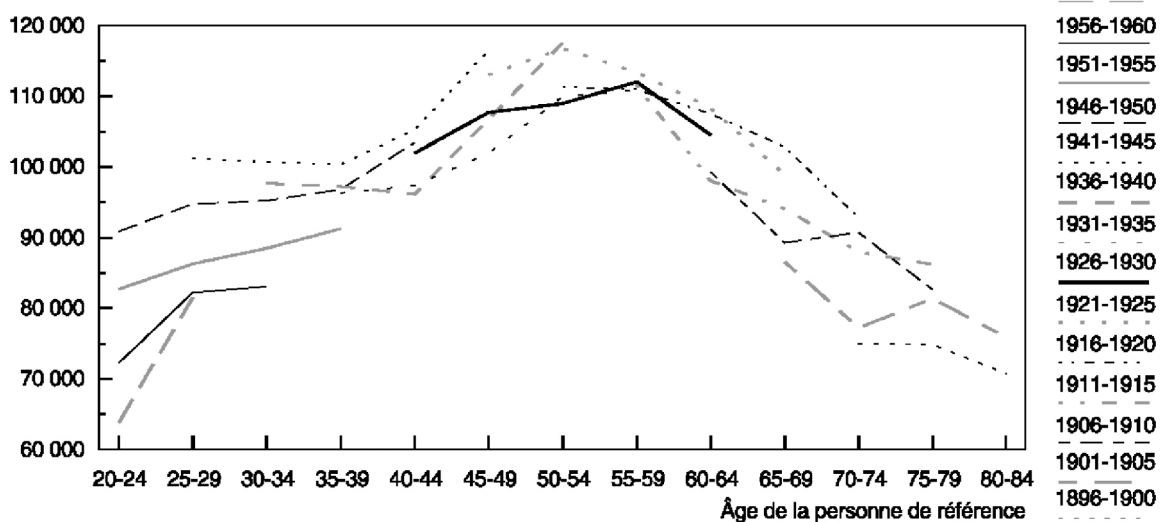
Revenu fiscal annuel par unité de consommation (en francs de 1990)



Le graphique ci-dessous est analogue au graphique ci-dessus à la seule différence des taux d'actualisation des revenus antérieurs à 1990. Il est plus abstrait. Il est exprimé en équivalent revenu de 1990 : les revenus des années antérieures sont réévalués au moyen de l'augmentation générale des revenus entre ces années et 1990. Les courbes de ce graphique décrivent donc ce que serait un profil relatif moyen de niveau de vie au cours du cycle de vie, de 20 ans à 79 ans, « en l'absence de hausse générale de revenu ».

## Evolution du niveau de vie au cours du cycle de vie

Revenu fiscal annuel par unité de consommation (en équivalent revenu de 1990)

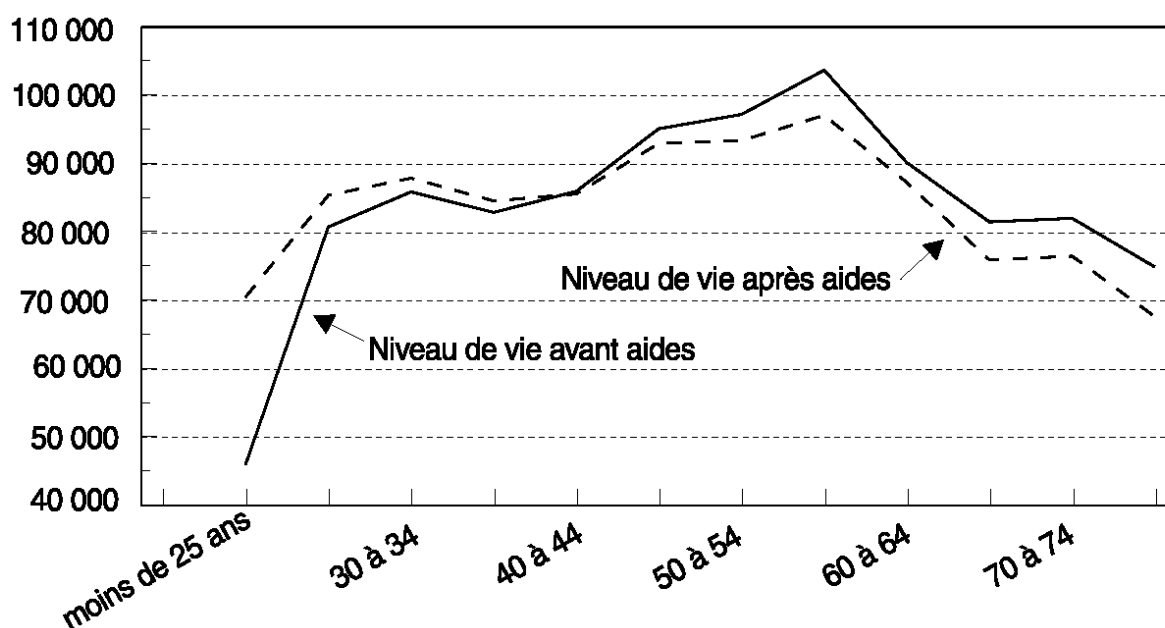


Source : Enquêtes sur les revenus fiscaux des ménages, DGI-Insee

« Avec l'allongement de la scolarité, les difficultés liées à l'emploi des jeunes et l'évolution de la pauvreté, la solidarité familiale est mise à contribution. Celle-ci donne lieu à des transferts monétaires entre ménages, qui redistribuent 3 à 4 % du revenu des ménages. Les principaux bénéficiaires sont bien sûr les jeunes, dont le niveau de vie moyen s'améliore grâce à ce soutien, d'où une réduction sensible des écarts entre générations. Certains ménages à faibles ressources échappent à la pauvreté grâce à leur famille ; cependant les ménages assistés par leur entourage sont loin d'être tous défavorisés. »

## Les aides versées ou reçues atténuent les écarts de niveau de vie selon l'âge

En Francs par an et par uc



Source : Enquête budget de famille 1994-1995, Insee

Lecture : les ménages de moins de 25 ans ont un revenu annuel de 46 000 F par an et par unité de consommation. Si l'on ajoute les aides reçues et retranche les aides données, leur revenu atteint alors 70 000 F par unité de consommation. Les revenus de l'épargne n'ont pas été comptés dans le revenu ; or ils se concentrent chez les plus de 50 ans. Il en résulte que le niveau de vie réel des plus âgés est ici sous-estimé.

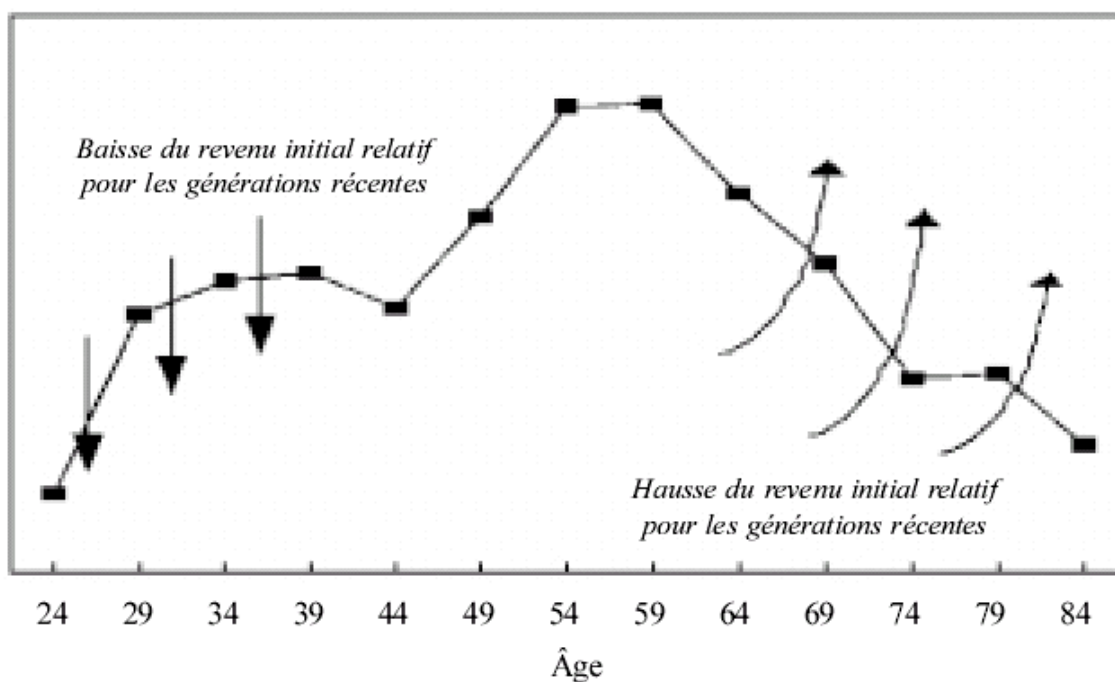
**Inégalités de patrimoine**, extrait de Arnaud Lechevalier et Louis-Paul Pelé, « Mode d'indexation et inégalités intergénérationnelles dans les systèmes de retraite par répartition », – *Revue d'économie politique*, 112, mai-juin 2002 – s'appuyant sur l'enquête patrimoine de l'Insee

« Jusqu'aux cohortes 1945-1950, chaque génération disposait, à âge égal, d'un niveau de patrimoine supérieur à celui des générations précédentes. Ainsi, entre 1986 et 1998, le patrimoine médian des salariés a fortement progressé en francs constants au-delà de 50 ans, le montant de patrimoine possédé par les plus de 70 ans a plus que doublé en douze ans. En revanche, la situation relative des ménages de moins de 40 ans s'est dégradée : leur patrimoine médian vaut un quart du patrimoine médian des salariés tous âges confondus, contre 50 % douze ans plus tôt. Cette baisse relative traduit en réalité une dégradation du niveau absolu : le patrimoine des ménages dont la personne de référence a moins de 35 ans a diminué de plus de 30 % entre 1986 et 1998 – même si l'interprétation optimiste consiste à n'y voir qu'un retard (d'environ trois ans) dans le processus d'accumulation qui sera rattrapé par la suite. »

**Le désavantage relatif des jeunes générations**, extrait du rapport de Tony Atkinson, Michel Glaude et Lucile Olier, « Inégalités économiques » pp 63-64, Conseil d'analyse économique, n°33, 2001

« Lorsque l'on trace les profils de revenu primaire par génération, on observe qu'ils enregistrent tous l'accélération des revenus observés au cours des années soixante-dix, puis leur relative stagnation : chacune des générations nées avant 1945 disposait, à l'entrée sur le marché du travail, de revenus supérieurs à ceux de la génération qui la précédait. Mais pour les générations suivantes, nées après 1945, le « tapis roulant de la croissance » s'est arrêté ; elles n'ont pas fait mieux que leurs aînées au même âge. »

## 10. Profil d'évolution du revenu initial par uc au cours du cycle de vie



Source : INSEE.



« Si l'on fait abstraction dans un deuxième temps des évolutions conjoncturelles de la croissance française, pour ne s'intéresser qu'aux positions relatives des différentes générations sur le « tapis roulant », en corrigeant les revenus de l'augmentation générale du pouvoir d'achat (qui enregistre les accélérations et ralentissements du « tapis roulant »), les profils par générations apparaissent beaucoup plus semblables et permettent de dégager deux conclusions (graphique 10). Les revenus primaires par unité de consommation au cours du cycle de vie ont toujours le même profil, fortement croissant de 25 à 60 ans, avec toutefois un pallier de 35 à 50 ans – période où les charges de famille sont les plus fortes – puis décroissant lors du passage à la retraite et le veuvage. On observe un « basculement » temporel autour de ce profil moyen : les revenus de remplacement des générations récentes de retraités croissent, tandis que les revenus d'activité des jeunes générations subissent un décrochage négatif.

Ainsi, il apparaît que le niveau de vie des jeunes générations aurait même baissé sensiblement sur la période 1990-1996, et les ménages jeunes (moins de 30 ans) étaient en 1996 plus exposés à la pauvreté (10,8 %) que la moyenne (7,4 %) : 220 000 ménages (hors ménages étudiants)<sup>7</sup> vivaient sous le seuil de pauvreté. Les causes de cette dégradation relative du niveau de vie des jeunes générations ont déjà été analysées dans le chapitre précédent, et tiennent à leurs difficultés d'insertion sur le marché du travail. Toutefois les transferts sociaux ont permis d'atténuer, sans toutefois les effacer, complètement, ces fortes inégalités de « revenus du travail ».

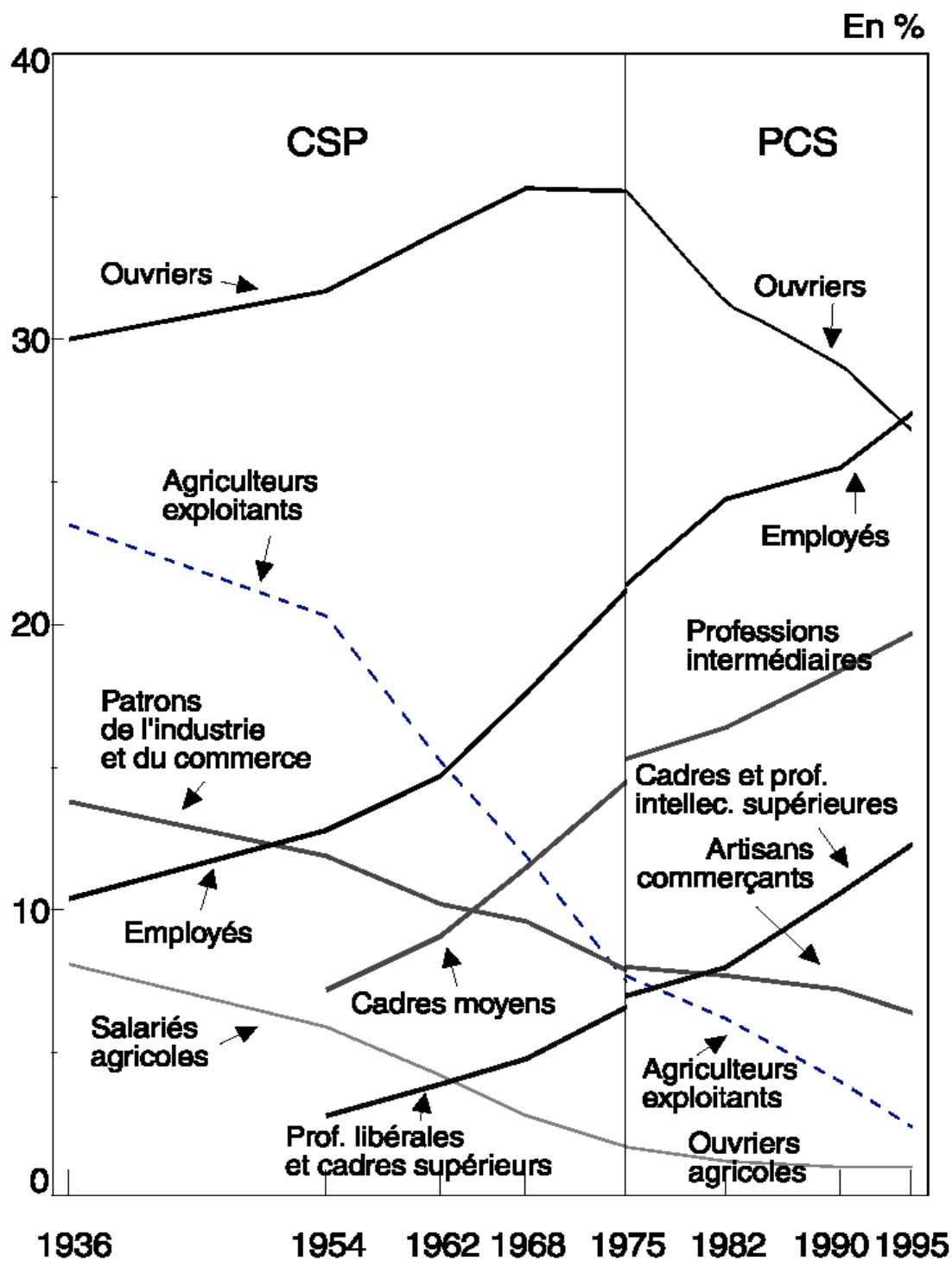
L'analyse de la situation des jeunes ménages en termes de niveaux de consommation et de bien-être amène cependant à relativiser la dégradation moyenne du niveau de vie des jeunes générations. Envisagés sous l'angle des dépenses de consommation grâce aux enquêtes sur les budgets familiaux, les niveaux de vie apparaissent plus plats au cours du cycle de vie, et le niveau de consommation des jeunes ménages est resté stable et comparable à celui des générations précédentes. De même, en termes de « bien-être subjectif », les jeunes ménages se différencient peu de leurs aînés, plus âgés (Lollivier, 1999).

En outre, la solidarité familiale joue au profit des jeunes ménages. Les parents aident financièrement leurs enfants, les grands parents leurs petits-enfants. Lorsque l'on prend en compte ces aides financières, le niveau de vie moyen des ménages (non étudiants) des moins de trente ans augmente de 7 %. Les transferts privés permettent ainsi de sortir de la pauvreté une bonne moitié des jeunes ménages. Ils ne sont cependant pas de la même signification que des revenus d'activité ou des prestations sociales. Une analyse plus approfondie montre que ce sont les ménages les plus aisés qui en bénéficient le plus : les relations familiales et sociales constituent une sorte de capital qui se cumule plutôt avec les autres formes de capital pour renforcer les inégalités. »

---

<sup>7</sup> Les ménages dont la personne de référence est étudiante (10 à 20 % des ménages de jeune de 20 à 25 ans) disposent de ressources propres modestes : allocation logement, salaires pour de petits travaux... Ils apparaissent donc fréquemment en deçà des seuils de pauvreté monétaire. Néanmoins, ces ménages ne doivent pas être considérés comme pauvres au sens habituel, compte tenu des différentes aides financières ou en nature dont ils bénéficient. Au total, même si certains d'entre eux demeurent néanmoins en deçà du seuil de pauvreté, il est préférable d'exclure la totalité de cette population pour analyser les inégalités.

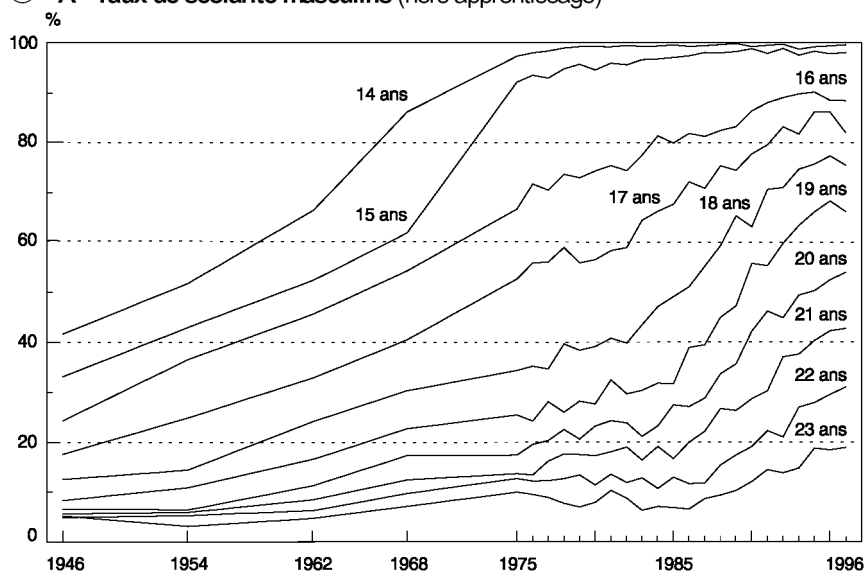
# ① Répartition des principales catégories socioprofessionnelles



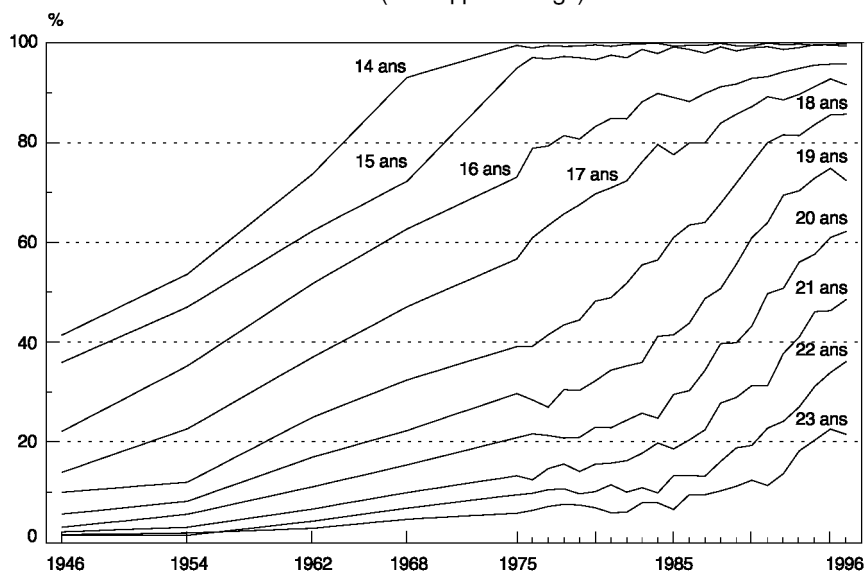
**La hausse du niveau de formation : la durée des études a doublé en cinquante ans, Marc-Antoine Estrade et Claude Minni, Insee Première n° 488, septembre 1996**

« La prolongation de la scolarité a été spectaculaire depuis la guerre, mais elle s'est particulièrement accélérée depuis le milieu des années quatre-vingt. Les diplômes obtenus en témoignent : la proportion de titulaires d'un CAP ou BEP parmi les 25-34 ans a triplé en cinquante ans et la part de bacheliers dans une génération est passée de 4 % en 1946 à plus de 60 % aujourd'hui. Les filles ont largement dépassé le niveau de formation des garçons, particulièrement dans les filières générales. Ces évolutions ont été le fruit de la politique éducative depuis la Libération et d'une forte demande sociale. Elles sont allées de pair avec les modifications de la population active : les emplois qualifiés sont plus nombreux et correspondent à des diplômes plus élevés. »

④ **A - Taux de scolarité masculins (hors apprentissage)**



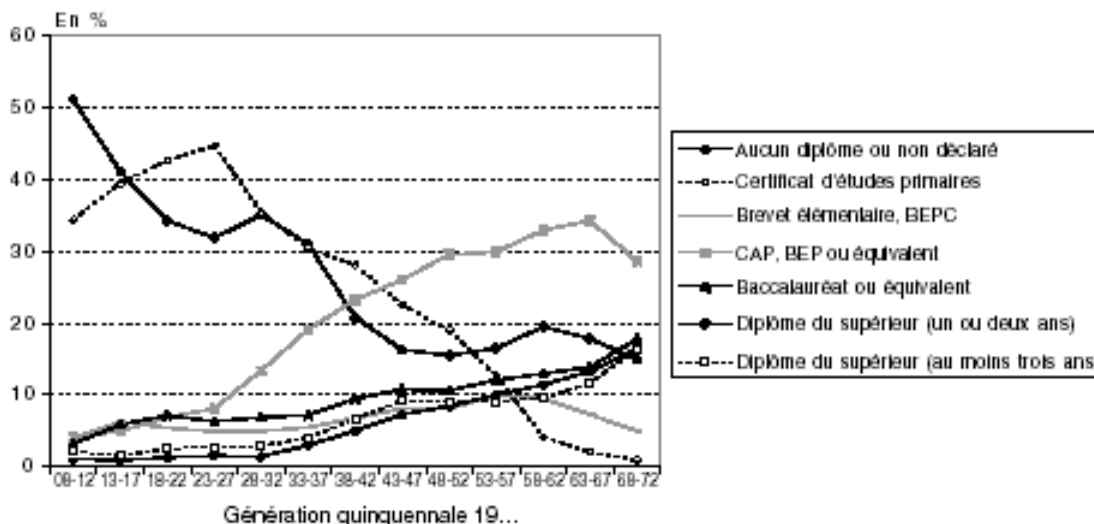
**B - Taux de scolarité féminins (hors apprentissage)**



Sources : Recensements et Enquêtes emploi, Insee

La réduction des inégalités sociales devant l'école depuis le début du siècle, Claude Thélot et Louis-André Vallet, *Économie et statistique* n° 334, 2000

Graphique III  
Diplôme détaillé selon la génération (1)



1. L'échantillon considéré ici a un effectif total de 240 367 individus. Pour le champ et la source, on se reportera à l'encadré 1. Lecture : environ 51 % des individus nés entre 1908 et 1912 n'ont obtenu aucun diplôme (ou non déclaré).

La consommation des ménages depuis quarante ans : perte de vitesse des dépenses traditionnelles, Elisabeth Rignols, *Insee Première* n°832, Février 2002

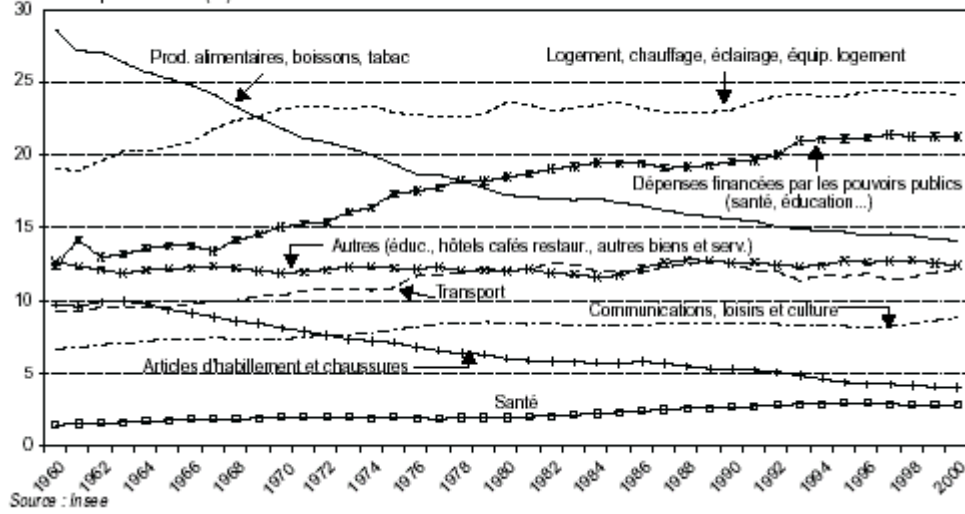
« En quarante ans, la dépense de consommation par habitant a été multipliée par 2,7 en monnaie constante. L'environnement du consommateur a changé : l'extension de la grande distribution, l'évolution des modes de vie, l'apparition de nouveaux produits ont modifié les comportements de consommation. La perte de vitesse des dépenses traditionnelles a été pour partie compensée par le dynamisme des produits à haute technologie. Ils ont pris le relais des appareils électroménagers, désormais largement diffusés.

Néanmoins, la plus grande partie du budget des ménages continue à être utilisée pour les dépenses alimentaires et le logement. Celui-ci a détrôné l'alimentation comme premier poste de la consommation depuis près de vingt ans.

En ajoutant aux dépenses effectivement supportées par les ménages celles qui sont financées par la collectivité, la santé est désormais le deuxième poste de consommation. »

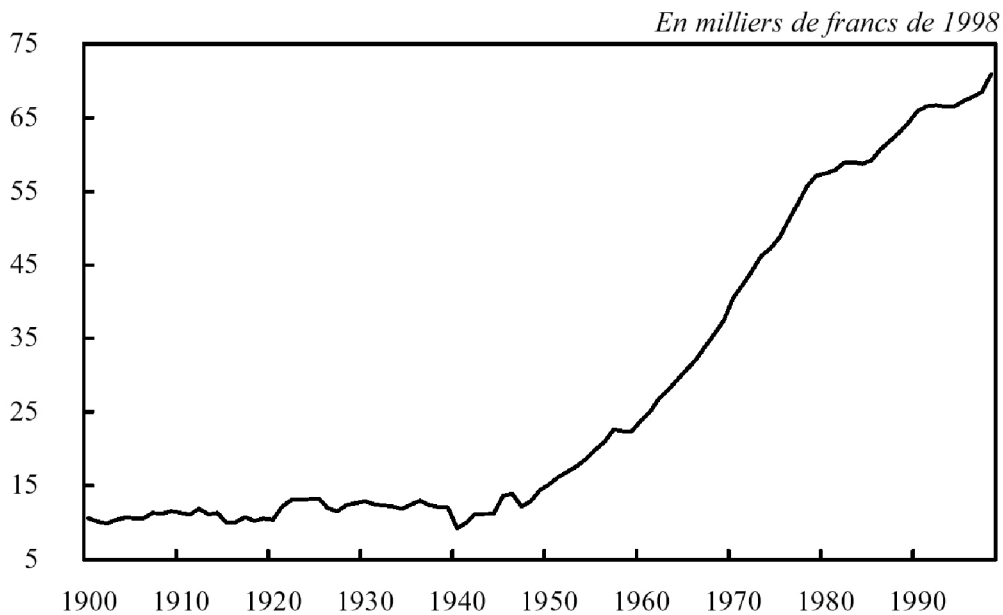
### La consommation effective des ménages par fonction

Structure à prix courants (%)



### Évolution du pouvoir d'achat par tête sur un siècle

#### Revenu annuel moyen par habitant en France de 1900 à 1998

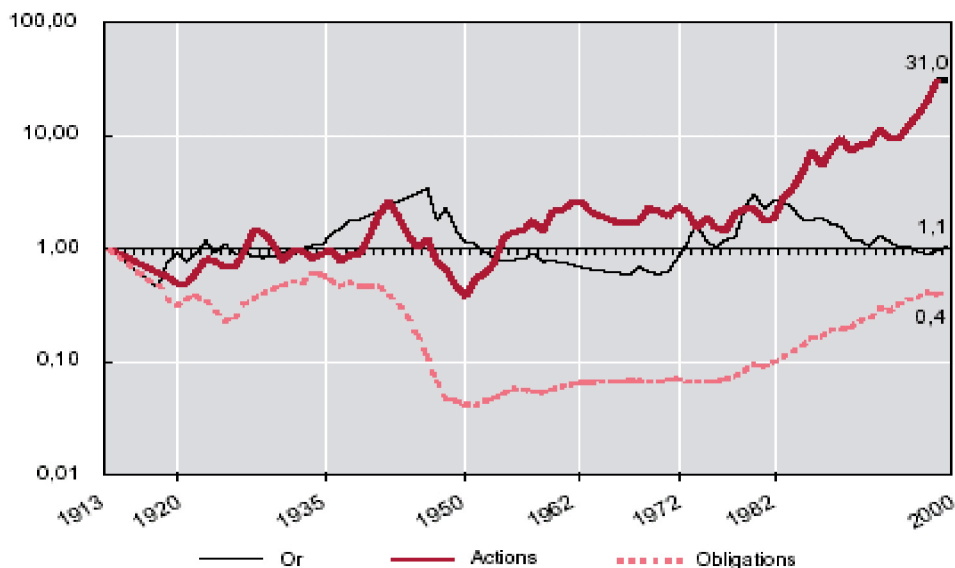


Source : Piketty, 2001, colonne 9 du tableau G2, annexe G.

D'après Thomas Piketty, « les inégalités dans long terme » in "Inégalités économiques", Conseil d'analyse économique n°33, 2001.

Les actions plus rémunératrices que les obligations et l'or au XX<sup>ème</sup> siècle, Alice Tanay, Insee première n°827, février 2002

Évolution au cours du vingtième siècle du pouvoir d'achat d'un capital investi en or, actions ou obligations fin 1913 (indice de décembre, base en 1913, échelle logarithmique)

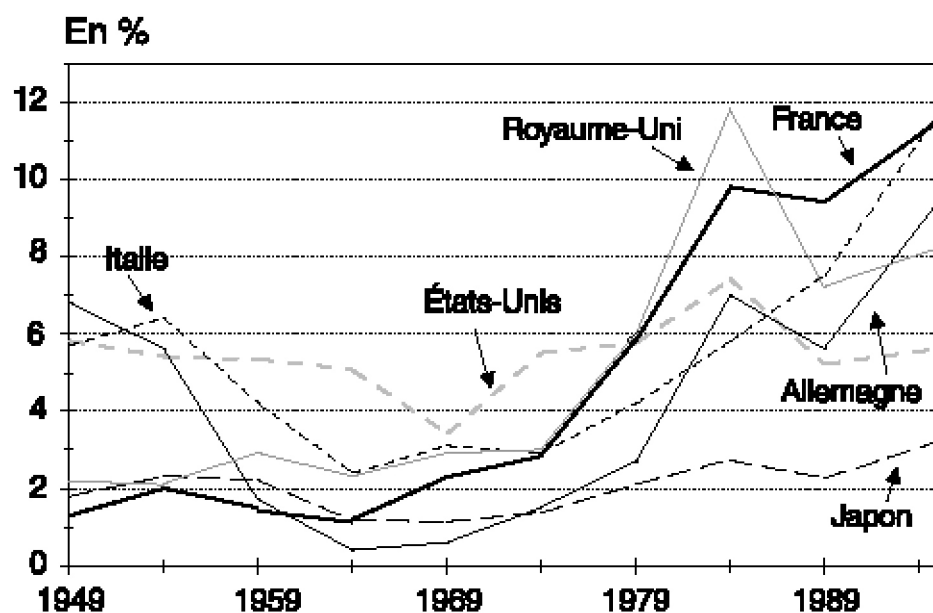


Lecture : Fin 2000, le pouvoir d'achat du capital investi en actions fin 1913 a été multiplié par 31 (résultat net d'inflation).  
Source : calculs Insee d'après données Insee, Euronext et Agence Reuters.

Le chômage d'après « 45 ans de marché du travail dans les grands pays industrialisés », Jean-Louis Dayan, Insee Première n°424, janvier 1996

« Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, les grands pays industrialisés ont connu plusieurs évolutions communes : retournement de la fécondité et vieillissement de la population, transformations des comportements d'activité, ralentissement de la croissance et fin du plein emploi après 1975. Pour autant, en fin de période, le contraste est fort entre l'Europe continentale, où l'emploi n'a pas suivi la croissance de la population active, et le Japon et les États-Unis où l'un et l'autre ont progressé fortement et de pair. La France se distingue quant à elle par un ralentissement marqué de la population active après 1974, qui s'accompagne d'une forte montée du chômage. »

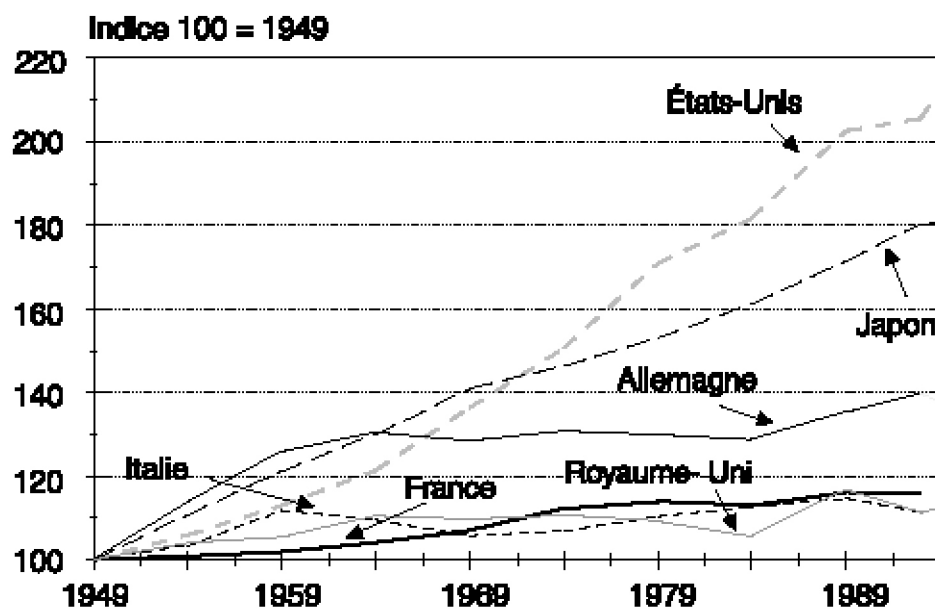
## Taux de chômage de 1949 à 1994



Lecture : Aux États-Unis, en 1974, les personnes sans emploi qui en recherchaient un représentaient 5,5 % du total des actifs.

Source : OCDE

## Évolution de l'emploi total de 1949 à 1994



Lecture : En Allemagne, l'emploi total a augmenté de 28,6 % de 1949 à 1969.

Source : OCDE

# Biographies des intervenants

---

## Raphaël HADAS-LEBEL

### **Président du Conseil d'orientation des retraites**

#### **Formation**

IEP Paris

Ancien élève de l'ENA, major de la promotion Marcel Proust -1967

#### **Parcours professionnel**

Auditeur au Conseil d'Etat en 1967,

Commissariat Général du Plan (1969-1971),

Conseiller juridique au Secrétariat Général pour les Affaires Européennes (participation aux négociations d'élargissement de la CEE).

Conseiller auprès de Pierre Messmer (1972-1974), puis de Jacques Chirac (1974-1976), il assure à Matignon la coordination de la politique contractuelle dont il contribue à développer la pratique dans l'ensemble du secteur public.

Il y suit aussi après 1974 les dossiers de l'audiovisuel, notamment la mise en œuvre de la réforme de l'O.R.T.F. et la rédaction des premiers cahiers des charges des nouvelles sociétés publiques de radio-télévision.

De 1976 à 1981, conseiller auprès de Raymond Barre pour les affaires sociales (politique contractuelle) et judiciaires.

Séjour à Harvard Business School (AMP) en 1982.

Secrétaire Général du groupe ELF-AQUITAINE de 1984 à 1994.

Directeur Général de France 2, de 1994 à 1996, et membre du Conseil économique et social de 1994 à 1999 (groupe des entreprises publiques).

Responsable des relations internationales au Conseil d'Etat en 1997 et Rapporteur Général en 1998

Président de la Section sociale du Conseil d'Etat de septembre 2003 à avril 2006.

Président du Conseil d'orientation des retraites depuis avril 2006.

#### **Rapports et publications**

Rapport sur la notion d'intérêt général (1999) et sur le régime juridique des associations (2000).  
Rapport sur la télévision numérique de terre (janvier 2000).

Rapport sur la représentativité et le financement des organisations professionnelles et syndicales (mai 2006).

*Les Institutions politiques françaises* (Dalloz) en collaboration avec Bernard Tricot.

*Les 101 mots de la démocratie française* (Odile Jacob, 2002).

#### **Autres activités**

Parallèlement à ses fonctions principales, Raphaël Hadas-Lebel a été professeur à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris (cours sur les institutions politiques) de 1984 à 2002. Il a été aussi Président du Conseil d'Administration du Conservatoire National Supérieur de Musique de Paris (de 1987 à 2005) et Président de la Commission d'aide sélective à la distribution de films (de 2001 à 2005). Vice-Président de l'Institut Aspen France (depuis 1986), il est depuis septembre 2005 membre du Conseil d'administration de France Télévision.



## **Didier BLANCHET**

**Chef du département des études économiques d'ensemble à l'INSEE**

### **Parcours professionnel**

Chercheur à l'Institut National d'Etudes Démographiques (1978 à 1993)

Chef de la division Redistribution et Politiques Sociales à l'INSEE (1993 à 1996)

Directeur de l'Ecole Nationale de la Statistique et de l'Administration Economique (1996 à 1999)

Chef du Département de l'Emploi et Revenus d'Activité de l'INSEE (de 1999 à 2003)

Chef du Département des Etudes Economiques d'Ensemble (depuis février 2003)

### **Sélection de publications récentes**

« Mesurer les engagements implicites des systèmes de retraite ? », in *L'Economie Française : comptes et dossiers*, INSEE-Références, 2006 (avec J.F. Ouvrard).

« Le marché du travail après 50 ans : éléments de comparaison franco-américaine », in *L'Economie Française : comptes et dossiers*, INSEE-Références, 2005 (avec P. Aubert et D. Blau).

« Aspiration à la retraite, santé et satisfaction au travail : une comparaison européenne », *Insee Première*, 1052, 2005 (avec T. Debrand, également paru dans *Questions d'Economie de la Santé*, 103).

« Estimating models of retirement behaviour on French data », in *Social Security Programs and Retirement around the world*, J. Gruber et D.A. Wise, Eds, NBER/The University of Chicago Press, (avec R. Mahieu), 2004.

« Croissance, transferts et inégalités entre générations », *Economie et Prévision*, 154 : 79-94, 2002 (avec J.A. Monfort).

## **Raoul BRIET**

**Président du Conseil de Surveillance du Fonds de Réserve pour les Retraites**

**Membre du Collège de la Haute Autorité de Santé**

### **Formation**

Diplômé d'études supérieures de droit des affaires

Diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris

Ancien élève de l'ENA (promotion "Michel de l'Hospital")

### **Activités professionnelles**

- **Juin 1979 : Auditeur à la Cour des Comptes**
- **Septembre 1983 : Conseiller référendaire de deuxième classe**
- **Février 1984 : détaché en qualité d'administrateur civil, au titre de la mobilité. Chargé de la sous-direction de l'Assurance Vieillesse à la Direction de la sécurité sociale, au ministère des affaires sociales et de la solidarité nationale**
  - Mars 1985-juillet 1987 : administrateur représentant l'Etat au Conseil d'Administration des sociétés du groupe MGF (Mutuelles du Mans)
- **Février 1986 : réintègre la Cour des Comptes**
  - Octobre 1986-avril 1987 : rapporteur général de la commission d'évaluation et de sauvegarde de l'assurance vieillesse
  - Mai 1987- novembre 1987 : rapporteur auprès du comité des Sages (Etats généraux de la sécurité sociale)
  - Juin 1987-1988 : secrétaire général de l'association des magistrats et anciens magistrats de la Cour des Comptes
  - 1er octobre 1987 : rapporteur adjoint près le Conseil Constitutionnel
- **Septembre 1988 : détaché en qualité de chef du service des affaires sociales au Commissariat au Plan**
- **Juin 1992 : Commissaire Adjoint au Plan**
- **Février 1994 : Directeur de la caisse nationale d'assurance vieillesse des travailleurs salariés**
  - Janvier 1994-Janvier 1995 : Membre (avec Messieurs Ducamin, Président, et Baconnier) de la commission de réflexion relative aux prélèvements sur les revenus des ménages placée auprès du Ministre de l'Economie et des Finances
- **Février 1996 : Directeur de la sécurité sociale au ministère de l'emploi et de la solidarité**
- **Août 2000 : réintègre la Cour des comptes en qualité de Conseiller Maître (nomination à ce grade en décembre 1996)**
  - Chargé par le gouvernement de coordonner la préparation de l'Agenda social européen (en vue du Conseil européen de Nice de décembre 2000)
  - Élu, à compter de janvier 2001, Président du Comité de la protection sociale de l'Union Européenne (jusqu'en décembre 2002)
- **Octobre 2002 : nommé Président du Conseil de Surveillance du Fonds de Réserve pour les Retraites**
- **Décembre 2004 : nommé membre du Collège de la Haute Autorité de Santé**

# Jean-Baptiste de FOUCAULD

## **Inspecteur Général des Finances**

### **Formation**

Institut d'Etudes Politiques de Paris (1964)

Licence en Droit Public (1965)

École Nationale d'Administration (1966)

### **Carrière**

- 1969-1973 :** Administrateur Civil à la Direction du Trésor
- 1974-1975 :** Inspection générale des Finances
- 1976 :** Disponibilité pour convenance personnelle
- 1977-1980 :** Chef du bureau du marché financier à la Direction du Trésor
- 1980 :** Nommé à l'Inspection générale des Finances
- 1981-1982 :** Rapporteur de la Commission pour la protection et le développement de l'épargne
- 1982-1984 :** Conseiller technique pour les affaires monétaires et financières au Cabinet de Jacques Delors, Ministre de l'Economie et des Finances
- 1985-1988 :** Inspection générale des Finances
- 1988 :** Chargé de mission auprès de Bernard Kouchner, Secrétaire d'Etat à l'Insertion Sociale
- Nov 1988-92 :** Commissaire Adjoint au Plan
- Janvier 1992 :** Commissaire au Plan
- Depuis Sep 1995 :** Inspection générale des Finances.
- Depuis Juil 1996 :** Administrateur de la Caisse nationale d'assurance vieillesse
- Sept 1996-Juin 2003 :** Présidence du Comité de recherche et de prospective de la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction publique
- Depuis Oct 1996 :** Président de l'Institut des métiers de France Télécom
- Depuis Déc 1998 :** Membre du Conseil d'Administration de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris
- Depuis Mai 2000 :** Membre du Conseil d'orientation des retraites
- Oct 2001-Avril 2002 :** Président de la Commission nationale pour l'autonomie des jeunes (Loi du 4 juillet 2001) ; Rapport « Pour une autonomie responsable et solidaire », la Documentation française, juin 2002
- Depuis Nov 2004 :** Membre du Conseil scientifique de l'Observatoire statistique de l'immigration et de l'intégration
- Depuis Oct 2005 :** Membre du Conseil d'orientation pour l'emploi

## **Autres activités**

Membre du club « Echange et Projets » (depuis 1973) et Président de ce club de 1996 à 1998, Président de « Convictions », qui en a pris la suite, de juin 1998 à Octobre 2002. Membre du bureau depuis cette date. Site internet : [www.convictions.org](http://www.convictions.org)

Président de « Solidarités Nouvelles face au Chômage » (depuis 1985).  
Site internet : [www.snc.asso.fr](http://www.snc.asso.fr)

Président de « Démocratie et spiritualité » (depuis juin 2002).

Co-animateur du « Carrefour pour une Europe civique et sociale » depuis 1997.  
Site internet : [www.fonda.asso.fr](http://www.fonda.asso.fr)

## **Ouvrages**

- « La Révolution du temps choisi », ouvrage collectif du Club Echange et Projets, Editions Albin Michel (1980).
- « La fin du Social-Colbertisme », Editions Belfond (1988).
- « Une Société en Quête de Sens », Editions Odile Jacob (1995), en collaboration avec Denis Piveteau.
- « Les trois cultures du développement humain : résistance, régulation, utopie », Editions Odile Jacob, Mars 2002.
- « Le retour des exclus », chapitre du livre piloté par Roger Fauroux et Bernard Spitz, « Etat d'urgence », Editions Robert Lafont, 2004.
- « Le chômage, à qui la faute ? », Nicolas Baverez, JB de Foucauld, Alain Minc, collection Questions de vie dirigée par le pasteur Houziaux, Editions de l'Atelier, 2005.

## **Articles**

- « Une citoyenneté pour les chômeurs », *Droit social*, Juillet –Août 1992.
- « Réflexion sur la réforme des retraites » *Droit social*, Avril 2004.

# **André MASSON**

**Directeur d'Etudes à l'EHESS**

**Directeur de recherche au CNRS**

## **Domaines de recherche**

Microéconomie des arbitrages inter-temporels et inter-générationnels des ménages

### **I. Epargne et patrimoine des ménages :**

Théorie du cycle de vie ; comportements à l'égard du risque (précaution, choix de portefeuille, gestion multirisques) ; comportements à l'égard du temps (horizon décisionnel, préférence temporelle pour le présent) ; demande de rente viagère et d'assurance vie ; inégalités des richesses ; transmissions patrimoniales et transferts familiaux entre générations

### **II. Equité et solidarités publiques et privées entre générations :**

Comptabilité générationnelle ; retraites et protection sociale ; altruisme et réciprocités indirectes ; interaction entre transferts publics et privés entre générations ; interaction entre solidarités publiques et familiales

## **Enseignement (2005-2006)**

Cours de Master "Analyse et Politique Economiques", Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, Microéconomie des choix intertemporels : Temps, Famille, Patrimoine (avec Luc Arrondel)

## **Publications récentes**

**Sur le thème : équité et solidarité entre générations**

"Les avatars de l'altruisme parental", chapitre 14 in *Repenser la solidarité au XXI<sup>ème</sup> siècle*, S. Paugam (ed.), PUF, Collection le lien social, Paris, à paraître (janvier 2007).

"Solidarités publiques et familiales. Âges et générations : synergies ou antagonismes ?", (avec Luc Arrondel), in *Une jeunesse difficile : portrait économique et social de la jeunesse française*, D. Cohen (ed.), Cepremap, à paraître

"Solidarités publiques et familiales. Quelles priorités pour les transferts publics entre les âges ?", (avec Luc Arrondel), in *Une jeunesse difficile : portrait économique et social de la jeunesse française*, D. Cohen (ed.), Cepremap, à paraître

"Logiques sociales rivales entre les âges et les générations ", *Informations sociales*, n° 134, "De génération à génération", (septembre 2006), p. 100-115.

- Trois aperçus économiques du lien intergénérationnel, Éditions EHESS, à paraître.
- "Etat-providence et familles : le lien intergénérationnel en question", *Cahiers français*, n° 322, "Familles et politiques familiales", (2004), p. 81-87.

- "Economie du débat intergénérationnel : points de vue normatif, comptable, politique", in *Age, générations et contrat social*, J. Véron, S. Pennec et J. Legaré (eds.), *Cahiers de l'Ined*, n° 153, (2004), p. 15-58.
  - Traduction anglaise : "Economics of the Intergenerational debate : Normative, Accounting and Political Viewpoints", à paraître in *Age, Generations and the Social Contract*, ouvrage collectif chez Springer.
- Epargne, Assurance vie et retraite, (avec L. Arrondel et P. Pestieau), *Economica*, (2003).
- Edition de *Viabilité des politiques publiques*, *Economie et Prévision*, n° 154, (2002) ; 2 articles :
  - "Viabilité des politiques publiques" : études de comptabilité générationnelle" (avec Pierre Malgrange), p. III-XI
  - "Méthodes et usages des comptes générationnels : un regard décalé", p. 1-24.
- "Economie des transferts entre générations : altruisme, équité, réciprocité indirecte, ambivalence...", in *Démographie et Economie*, Rapport pour le *Conseil d'Analyse Economique*, (2002), n° 35, p. 241-256.
- "Économie des solidarités : Famille, Etat et contrats générationnels", in *Les solidarités familiales en questions*, D. Debordeaux et P. Strobel (eds.), LGDJ, Paris, (2002), p. 183-213.
- "Économie des solidarités : Forces et faiblesses des solidarités comme anti-marché", in *Les solidarités familiales en questions*, D. Debordeaux et P. Strobel (eds.), LGDJ, Paris, (2002), p. 143-182.
- "Équité ou solidarité intergénérationnelle ?", in *Encyclopédie de la protection sociale: quelle refondation ?*, sous la direction de F. Charpentier, *Economica*, Paris, (2000), p. 355-364.
- "Les transferts entre générations: l'État, le marché et les familles", (avec Luc Arrondel), *Futuribles*, 247, (novembre 1999), p. 5-40.
- "Quelle solidarité générationnelle ?", *Revue française d'économie*, XIV, 1, 1999, p. 27-90 ; (aussi *Note de la Fondation Saint-Simon*, 103, janvier 1999).

---

# **Retraites : équité et solidarité entre les générations**

23 novembre 2006 - Paris

Colloque organisé par  
le Conseil d'orientation des retraites

## **Liste des participants**